



PRINCIPAUTÉ DE MONACO
DÉPARTEMENT DES RELATIONS
EXTÉRIEURES

**LA POLITIQUE EXTERIEURE
DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO
EN 2010**



PRINCIPAUTÉ DE MONACO
DÉPARTEMENT DES RELATIONS
EXTÉRIEURES

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
I RELATIONS BILATERALES.....	8
AVEC LA FRANCE	8
AVEC L'ITALIE	9
AUTRES RELATIONS BILATERALES.....	10
<i>Avec le Royaume Uni – Le YMS (Youth Mobility Scheme).....</i>	<i>10</i>
<i>Le Corps Diplomatique des Puissances Etrangères accréditées en Principauté</i>	<i>10</i>
<i>Le Corps Diplomatique accrédité près les Puissances Etrangères et représentant la Principauté de Monaco au sein des Organisations Internationales.....</i>	<i>11</i>
<i>Nominations des Ambassadeurs de Monaco à l'étranger et auprès des Organismes Internationaux :.....</i>	<i>12</i>
<i>Le Corps Consulaire de la Principauté de Monaco à l'Etranger</i>	<i>12</i>
<i>Le Corps Consulaire Etranger en Principauté.....</i>	<i>13</i>
II POLITIQUE EUROPEENNE.....	14
MONACO ET L'UNION EUROPEENNE	14
MONACO ET LE CONSEIL DE L'EUROPE	15
MONACO ET LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME.....	17
III RELATIONS MULTILATERALES	20
DANS LE CADRE DE L'ONU ET SES INSTANCES SPECIALISEES.....	20
<i>L'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.)</i>	<i>21</i>
<i>L'ONUSida</i>	<i>23</i>
<i>Les Organisations Humanitaires</i>	<i>24</i>
<i>Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (UNHCDH).....</i>	<i>25</i>
<i>L'UNESCO</i>	<i>26</i>
L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF).....	29
L'ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE (OSCE).....	31
L'AGENCE INTERNATIONALE POUR L'ENERGIE ATOMIQUE (A.I.E.A.).....	32
LE BUREAU INTERNATIONAL DES EXPOSITIONS (BIE)	33
L'UNION POUR LA MEDITERRANEE (UpM)	34
<i>Une participation active aux travaux de l'UpM</i>	<i>34</i>
<i>Monaco et la Fondation Anna LINDH</i>	<i>35</i>
<i>Les institutions euro-méditerranéennes</i>	<i>36</i>
L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS (OEA)	36
IV POLITIQUES SECTORIELLES	38
LA PROTECTION DES ENFANTS.....	38
LES FEMMES	39
L'ENVIRONNEMENT	40



<i>Les Régions Polaires</i>	40
<i>Mers et Océans</i>	41
<i>Biodiversité</i>	44
LA SANTE	45
LE SPORT.....	46
LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT	46
<i>L'Aide Publique au Développement</i>	47
<i>La répartition géographique</i>	47
<i>Les domaines d'intervention</i>	47
<i>L'Aide Humanitaire d'Urgence</i>	49
<i>Le partenariat avec les ONG monégasques</i>	49
<i>Le partenariat Public/Privé</i>	50
<i>La lutte contre les changements climatiques</i>	51
V VISITES OFFICIELLES ET ACCUEILS.....	53
LES VISITES OFFICIELLES DE S.A.S. LE PRINCE SOUVERAIN A L'ETRANGER.....	53
L'ORGANISATION DE CONFERENCES INTERNATIONALES EN PRINCIPAUTE :	53
LES ACCUEILS EN PRINCIPAUTE	54
VI AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES INTERNATIONALES.....	55
CONCLUSION	57
ANNEXES	59
GLOSSAIRE	61
RECAPITULATIF DES PROJETS MIS EN ŒUVRE DANS LES PAYS PRIORITAIRES ET PARTENAIRES DE LA COOPERATION MONEGASQUE EN 2010	65
DETAIL DES RELATIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES 2010.....	78



PRINCIPAUTÉ DE MONACO
DÉPARTEMENT DES RELATIONS
EXTÉRIEURES

INTRODUCTION

Le Gouvernement Princier, à travers le Département des Relations Extérieures, entouré de ses Ambassades et Consulats, mène une politique extérieure définie par S.A.S. le Prince Souverain.

Il s'agit en effet pour la Principauté, de promouvoir sur la scène internationale, les fondements et valeurs auxquels Monaco est attaché, tout en poursuivant le développement de ses relations bilatérales :

- **le développement des Relations Internationales** : élargissement du réseau diplomatique et consulaire. C'est également la mise en place du Youth Mobility Scheme (YMS) avec le Royaume-Uni, permettant aux jeunes monégasques de bénéficier d'un visa de deux ans sur le territoire britannique, en vue de réaliser une expérience professionnelle ;

- **la confirmation des rapports d'amitié et de coopération avec la République Française** offrant la possibilité pour les jeunes monégasques de bénéficier du dispositif français du Volontaire International en Entreprise (V.I.E.), et la signature en 2010, d'un Accord relatif au stockage sur le territoire français de déchets radioactifs.

- **la poursuite des échanges d'informations en matière de fiscalité internationale** : depuis sa sortie de la liste grise de l'OCDE, la Principauté a, en 2010, signé 11 nouveaux accords d'échanges de renseignements en matière fiscale, portant le nombre total à 23 ;

- **le renforcement du positionnement de Monaco au sein des Organisations Internationales**: tenue des colloques UNESCO et ACCOBAMS en Principauté, avec notamment, la signature d'un nouvel accord de siège avec ACCOBAMS en novembre 2010 ; Elections de S.E. Mme Isabelle PICCO, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès des Nations Unies, à la Présidence de la sixième Commission de l'Assemblée générale pour la 65ème session et de Monsieur Bernard GASTAUD au Comité des droits de l'enfant, en décembre 2010 ;

- **la promotion de l'identité culturelle francophone** : au sein de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), Monaco, outre ses actions de terrain - notamment en matière d'éducation et de coopération au développement - s'est maintenu parmi les 10 principaux contributeurs de l'OIF ;

- **les efforts de la Principauté au niveau international en matière de Développement Durable et de préservation de l'Environnement** : Promotion de la recherche et des nouvelles technologies en matière d'environnement, protection notamment des mers et des océans, coopération au développement à vocation environnementale, engagement pour la neutralité carbone ;

- **la Lutte contre la Pauvreté** : mise en oeuvre de programmes/projets dans les domaines de l'accès aux services publics de base (éducation, santé, accès à l'eau) et au développement micro-économique et finalisation d'accords bilatéraux et multilatéraux : OMS, ONUSIDA, PNUD, FNUAP, HCR, OIF et UNESCO ;



PRINCIPAUTÉ DE MONACO
DÉPARTEMENT DES RELATIONS
EXTÉRIEURES



I RELATIONS BILATERALES

Avec la France

En 2010, les rapports franco-monégasques d'amitié et de coopération se sont, une nouvelle fois, renforcés.

Afin de traiter de façon plus approfondie des questions communes aux deux pays, la **Commission de coopération franco-monégasque**, instituée par le Traité d'Amitié de 2002, s'est réunie pour la cinquième fois le 9 novembre 2010, à Paris ¹.

Ont été notamment évoqués de nombreux sujets d'intérêt commun, comme le renforcement de la coopération en matière sanitaire et sociale, les questions liées à l'environnement ou encore **la possibilité pour les jeunes monégasques de bénéficier du dispositif français de Volontariat International en Entreprise (V.I.E.)**.

S'agissant plus particulièrement du dispositif V.I.E., il convient de rappeler que le programme français de « Volontaire International en Entreprise » permet aux jeunes, femmes et hommes, de 18 à 28 ans, d'effectuer une mission professionnelle en entreprise et à l'étranger, tout en bénéficiant d'un statut public protecteur, le volontaire international étant placé sous la tutelle de l'Ambassade de France pendant toute la durée de son séjour.

Ces missions, d'une durée de 6 à 24 mois, renouvelables une fois dans la limite de 24 mois, sont offertes par les entreprises françaises installées à l'étranger et concernent tout ce qui contribue au développement international de l'entreprise, qu'il s'agisse d'aspects commerciaux, techniques, financiers, juridiques, fiscaux, etc...

Le cadre professionnel du V.I.E est cautionné par l'État français, qui donne son accréditation aux structures d'accueil. Les postes proposés sont également soumis à examen afin de valider leur intérêt et leur valeur pour le volontaire.

Ainsi à l'occasion de la dernière Commission de coopération franco-monégasque, les Autorités françaises ont admis l'éligibilité des jeunes Monégasques aux contrats V.I.E, réservés par la loi française aux ressortissants d'un Etat Membre de l'Union européenne ou de l'E.E.E.

En outre, il convient de rappeler qu'en marge de cette réunion, trois accords bilatéraux ont été signés :

- **un Accord entre la République française et la Principauté de Monaco, relatif au stockage sur le territoire français de déchets radioactifs** : cet accord concerne la prise en charge par l'Agence Nationale française pour la Gestion des Déchets Radioactifs (A.N.D.R.A.), des déchets radioactifs produits par différentes institutions et sociétés présentes sur le territoire monégasque (notamment, le Centre scientifique de Monaco, le Centre Hospitalier Princesse Grace et le Laboratoire de l'Environnement Marin de l'A.I.E.A.) ;

¹ La suivante sera organisée, en 2011, à Monaco.



- **un Avenant à l'Accord relatif à la reconnaissance mutuelle des formations d'enseignement supérieur artistique** (spécialité des arts plastiques), signé à Monaco le 11 juin 2004. En application de cet Avenant, le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (D.N.S.E.P.) délivré par l'Ecole Supérieure d'Arts Plastiques (Pavillon Bosio) sera établi en équivalence avec le grade de Master. Cette reconnaissance du D.N.S.E.P. au grade de Master favorisera la mobilité des étudiants dans le domaine des formations de l'enseignement supérieur artistique, conformément au processus européen d'harmonisation dans ce domaine ;
- enfin, **un échange de lettres remplaçant celui du 27 novembre 1987, sur lequel est fondé le système juridique bancaire monégasque**. L'objectif poursuivi par cet accord est la prise en compte des évolutions du Droit français en la matière, depuis 1987, et notamment la création du Code monétaire et financier et la modification récente des instances chargées de l'agrément et de la surveillance des établissements de crédit.

Les deux Chefs de Délégation² ont souligné l'excellence et la densité des relations entre les deux pays, dans un cadre modernisé depuis la signature du Traité d'amitié en 2002 et sont convenus de poursuivre leurs échanges de vues et leur coopération dans le cadre des instances multilatérales, notamment financières.

En outre, se sont tenues également, comme chaque année, des réunions techniques en présence des Départements et Services du Gouvernement Princier concernés, dont le Comité Mixte Euro institué par l'article 14 de la Convention Monétaire, qui se réunit annuellement.

Le Comité Mixte Euro est composé de représentants de la Principauté (Département des Finances et de l'Economie, Direction du Budget et du Trésor, SICCFIN, Direction des Affaires Juridiques, Département des Relations Extérieures), de la France (Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi- Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique, Banque de France), de la Commission européenne (Direction générale des affaires économiques et financières. Direction générale "marché intérieur et services", Office européen de lutte anti-fraude) et de la Banque Centrale Européenne. Le secrétariat du comité est assuré par la Banque de France pour la partie française, et par la Direction du Budget et du Trésor pour la partie monégasque.

S'est également tenue, le 10 mai 2010, la réunion de la Commission Mixte franco-monégasque de sécurité sociale à l'invitation de la partie monégasque.

Avec l'Italie

La **Commission mixte italo/monégasque** mise en place afin de traiter des dossiers techniques, n'a pu se tenir en 2010.

Concernant le secteur des **transports**, il convient de rappeler que l'Accord sur le transport routier de personnes et de marchandises, finalisé le 1^{er} décembre 2009, s'est appliqué à titre provisoire en 2010. Celui-ci prévoit un contingent de 40 autorisations annuelles de transport, accordé aux transporteurs monégasques.

² S.E. Monsieur Michel ROGER, Ministre d'Etat et M. Pierre SELLAL, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

Autres Relations Bilatérales

Avec le Royaume Uni – Le YMS (Youth Mobility Scheme)

Le YMS permet aux jeunes monégasques âgés de 18 à 30 ans de bénéficier d'un visa autorisant l'entrée sur le territoire britannique pour une période maximale de deux ans en vue de réaliser une expérience professionnelle.

En 2010, les actions menées par le Département des Relations Extérieures et la Mission diplomatique de Monaco au Royaume-Uni, se sont concrétisées par l'adhésion de Monaco, par échange de Lettres, au programme Youth Mobility Scheme qui est entré en vigueur le 7 avril 2010.

Cette adhésion place la Principauté à l'égal d'autres États participant au programme. C'est le symbole de la reconnaissance du statut de Monégasque à l'international.

Depuis le 1er trimestre 2009, date de prise des premiers contacts par S.E. Mme Evelyne GENTA, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco à Londres, le Département des Relations Extérieures a engagé des discussions avancées avec les autorités britanniques et, notamment, le UK Border Agency (Immigration).

Ce programme, spécifique britannique, était jusqu'à lors réservé à certains pays tiers (Australie, Canada, Japon et Nouvelle-Zélande), les ressortissants de la Communauté européenne étant, de fait, autorisés à travailler en Grande-Bretagne.

Véritable avancée pour les jeunes monégasques souhaitant expérimenter une vie professionnelle à l'étranger, l'adhésion au programme YSM par la Principauté offre de réelles opportunités de travail et d'expériences à l'international, grâce à l'appui du Gouvernement Princier.

Les jeunes monégasques pourront ainsi travailler au Royaume-Uni pour une durée de 24 mois maximum dans le cadre de stages ou de contrats de travail (un contingent de 1.000 par an a été fixé). Pour bénéficier de ce programme, les jeunes nationaux doivent être âgés de 18 à 30 ans, disposer d'un passeport valide et ne pas avoir d'enfants à charge.

En contrepartie, la Principauté facilitera les démarches des jeunes Britanniques dans un contexte restrictif et sur des contrats de travail temporaires (deux contrats de 6 mois maximum auprès de deux employeurs différents, non renouvelables).

Le Corps Diplomatique des Puissances Etrangères accréditées en Principauté

L'année 2010 a été une année très riche au niveau des relations diplomatiques. En effet, 22 nouveaux Ambassadeurs non résidents ont été accrédités à Monaco, portant ainsi à 72 le nombre d'Ambassades accréditées en Principauté, au 31 décembre 2010.

En ce qui concerne le corps diplomatique en résidence en Principauté, il est important de souligner l'accréditation d'un nouvel Ambassadeur de la République d'Italie, S.E. M. Antonio MORABITO, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, également Vice-Doyen du corps diplomatique en Principauté. Son accréditation est intervenue le 14 octobre 2010 lors de la remise officielle de ses Lettres de créance à S.A.S. le Prince Souverain.

Le 29 octobre 2010, la Représentation permanente de l'Ordre Souverain Militaire de Malte a été élevée au rang d'Ambassade, avec la nomination de S.E. M. Peter K. MURPHY comme Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de l'Ordre Souverain Militaire Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem de Rhodes et de Malte, en résidence à Monaco.

En 2010, parmi les Ambassadeurs qui ont remis leurs Lettres de créance à S.A.S le Prince Souverain, il est à noter 6 nouvelles représentations de pays³ : Le Portugal, l'Estonie, le Kazakhstan, le Timor-Leste, le Pérou, l'Afghanistan.

Par ailleurs, 16 pays ont renouvelé leurs Ambassadeurs⁴ : La Finlande, la Suisse, le Pakistan, Cuba, Malte, la République de Corée, la Thaïlande, le Maroc, Andorre, l'Azerbaïdjan, la Serbie, la Turquie, l'Italie, la Slovaquie, la Mongolie.

Ces accréditations sont le reflet de l'intensification de la politique étrangère menée par la Principauté et l'ouverture à de nouveaux pays situés en Asie centrale, la République du Kazakhstan et la République Islamique d'Afghanistan.

Le Corps Diplomatique accrédité près les Puissances Etrangères et représentant la Principauté de Monaco au sein des Organisations Internationales

La Principauté est représentée, au 31 décembre 2010, par 14 Ambassadeurs accrédités dans 26 Etats.

D'une part, neuf Ambassadeurs résidents sont accrédités dans plusieurs pays, pouvant également être Représentants Permanents auprès d'Organisme Internationaux :

- en résidence en Allemagne, également accrédité en Autriche, en Pologne et en Russie (auprès de l'ONU à Vienne, de l'ONUDI, de l'AIEA et de l'OSCE) ;
- en résidence en Belgique, également accrédité aux Pays-Bas et au Luxembourg (auprès de l'Union Européenne, et de POST EUROP et Energie Atomique) ;
- en résidence en Espagne (auprès de l'OMT) ;
- en résidence en France également accrédité en Principauté d'Andorre (auprès de l'OIF et de l'Union Latine) ;
- en résidence en Italie également accrédité en Croatie, en Roumanie, à Saint-Marin et en Slovénie (auprès de la FAO) ;
- en résidence au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ;
- en résidence en Suisse également accrédité au Liechtenstein (auprès de l'ONU à Genève) ;
- en résidence à Rome près le Saint-Siège également accrédité auprès de l'Ordre de Malte ;
- aux Etats-Unis d'Amérique également accrédité au Canada (auprès de l'OEA).

D'autre part, deux Ambassadeurs non résidents :

- en résidence à Monaco accrédités en Australie, au Japon et au Portugal
- en résidence à Monaco accrédités en Chine et en Inde.

Enfin, trois Ambassadeurs représentent la Principauté auprès d'Organismes internationaux :

- L'Organisation des Nations Unies, à New-York
- Le Conseil de l'Europe, à Strasbourg,
- L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture à Paris (UNESCO),

³ Liste détaillée en annexe

⁴ Liste détaillée en annexe



Nominations des Ambassadeurs de Monaco à l'étranger et auprès des Organismes Internationaux :

L'année 2010 a vu la création d'une Délégation Permanente et la nomination de 4 nouveaux Ambassadeurs :

- S.E. Mme Yvette LAMBIN-BERTI, nommée le 1er janvier 2010 Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Délégué Permanent de Monaco auprès de l'UNESCO à Paris, comme suite à l'élection de la Principauté au Conseil exécutif de cet Organisme.

- S.E. M. Gilles NOGHES, nommé le 1er janvier 2010 Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco au Canada.

- S.E. M. Gilles NOGHES, nommé le 13 octobre 2010 en qualité d'Observateur de la Principauté de Monaco auprès de l'Organisation des Etats Américains à Washington

- S.E. M. Patrick VAN KLAVEREN, nommé le 1er janvier 2010 Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco en Espagne.

- S.E. M. Marco PICCININI, nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire en Chine le 28 janvier 2010.

- S.E. M. Marco PICCININI, nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire en Inde le 5 mars 2010

- S.E. M. Jean-Claude MICHEL a été élevé le 3 décembre 2010 au rang d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de l'Ordre Souverain Militaire Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem de Rhodes et de Malte.

Cet élargissement a créé de nouvelles opportunités pour la promotion de Monaco aux plans politique, économique, culturel et touristique ; mais c'est aussi un important vecteur de diffusion de la volonté exprimée par S.A.S. le Prince Souverain de faire rayonner Son Pays dans le monde et de promouvoir le plus largement possible les valeurs auxquelles Il demeure profondément attaché.

Le Corps Consulaire de la Principauté de Monaco à l'Etranger

L'année 2010 a vu l'ouverture de 8 nouveaux Consulats de Monaco à l'étranger, portant ainsi à 127 le nombre de Consuls de Monaco⁵ en activité. :

- République Dominicaine, Saint-Domingue,
- Etats-Unis d'Amérique, Atlanta,
- Etats-Unis d'Amérique, Las Vegas,
- Finlande, Helsinki,
- Italie, Milan,
- Roumanie, Bucarest,
- Uruguay, Montevideo,
- Vietnam, Hanoï.

Cette année, il est important de souligner l'action conjointe qui a été menée lors de la paralysie du réseau aérien durant l'éruption du volcan islandais. En effet, des ressortissants monégasques ont été bloqués principalement en Asie et aux Etats Unis d'Amérique. Grâce à

⁵ liste détaillée en annexe



l'intervention rapide et très efficace de notre réseau consulaire et de notre Ambassade à Washington, les ressortissants monégasques ont pu être rapatriés très rapidement.

Le Corps Consulaire Etranger en Principauté

Au 31 décembre 2010, 74 Consulats étrangers ont été accrédités en Principauté, soit deux de plus qu'en 2009. Ces postes Consulaires sont occupés par des Consuls de carrière ou des Consuls honoraires.

Deux nouveaux Consuls ont été accrédités en 2010 :

- Mme Donatella CAMPONI de FILIPPO, Consul honoraire de Bosnie-Herzégovine,
- Mme Irène HINRICHSEN, Consul Général d'Allemagne.



II POLITIQUE EUROPEENNE

En matière de politique européenne, Monaco a poursuivi le dialogue ouvert et constructif avec les Institutions communautaires afin d'adapter les rapports entre la Principauté, d'une part, et l'Union européenne et ses Etats membres d'autre part, aux évolutions de la construction européenne, du droit communautaire et de ses Institutions, notamment depuis l'entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2009, du Traité de Lisbonne.

La Principauté a également poursuivi le renforcement de ses relations avec le Conseil de l'Europe en se conformant aux obligations et engagements découlant de son adhésion. De plus, le Gouvernement Princier a également pris part aux différentes conférences/réunions organisées par le Conseil de l'Europe et confirmé sa présence au sein des différents organes de cette Organisation. (peut-être trouver un synonyme à organes) ?

Monaco et l'Union européenne

En 2010, le Gouvernement Princier a poursuivi la réflexion engagée sur les difficultés rencontrées en raison de l'application de la réglementation communautaire par les Etats membres ou associés à l'Union Européenne (UE).

Ainsi, le Gouvernement Princier devrait signer, début 2011, un **Accord de coopération opérationnelle et stratégique avec l'Office européen de Police (EUROPOL)**.

L'adoption de la **loi 1.353 du 4 décembre 2008** sur la protection des données, la ratification de la **Convention 108** du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel et son Protocole en décembre 2008, ont levé les derniers obstacles juridiques à la signature d'un tel Accord. Pour mémoire, les négociations se sont finalisées en janvier 2010. Le Conseil de l'Union européenne a autorisé le Président d'Europol à signer l'Accord de coopération opérationnelle et stratégique le 10 octobre 2010.

En outre, suite à la consultation des Départements du Gouvernement Princier du 20 avril 2010, une lettre a été remise à la DG RELEXT de la Commission européenne, par l'intermédiaire de S.E.M. José BADIA, Ambassadeur, Chef de la Mission Permanente auprès de l'Union européenne, recensant l'ensemble des dossiers pour lesquels Monaco souhaiterait voir aboutir une négociation.

A la suite de la communication de ce courrier, la DG MOVE a invité une délégation monégasque pour entamer un cycle de réunions techniques. Cette DG était déjà régulièrement en contact avec les Services monégasques compétents en matière de **transport aérien** et très au fait des problématiques de la Principauté sur ces questions.

L'objectif est de permettre, à terme, une adhésion de la Principauté de Monaco à l'Agence européenne de sécurité intérieure (AESA), condition préalable à la signature d'un Accord du type « *European Common Aviation Area* » avec l'Union européenne, clef d'entrée du marché intérieur européen dans le secteur aérien.

Par ailleurs, suite à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la Commission européenne a organisé le 10 septembre 2010, au profit des Etats européens de petite dimension territoriale (Saint-Marin, Monaco, Andorre) un **séminaire d'information sur l'Espace Economique Européen (E.E.E.)** et sur l'expérience du Liechtenstein en la matière.



La Commission européenne a présenté l'E.E.E. comme un cadre juridique adapté à la problématique des Etats de petite dimension enclavés dans l'Union européenne et comme une alternative à l'adhésion à l'UE.

Le séminaire de 2010 s'inscrit dans une démarche volontaire initiée par la Commission européenne, suite à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne dont la déclaration à l'article 8 du traité sur l'Union européenne prévoit que l'Union prendra en compte la situation particulière des pays de petite dimension territoriale entretenant avec elle des relations spécifiques de proximité.

Ainsi, le Conseil de l'UE, dans sa session du 14 décembre 2010, a adopté des **Conclusions sur les relations de l'UE avec les pays de l'AELE**, dans lesquelles il estime qu'il conviendrait de :

« réaliser un bilan similaire des relations entre l'UE et les pays européens de petite dimension territoriale, en particulier, la Principauté d'Andorre, la Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin. Ces pays entretiennent avec l'UE des relations importantes, mais fragmentées, de vastes pans de l'acquis relatif au marché intérieur n'ayant pas été repris dans leur législation et n'étant donc pas applicables.

L'UE devrait analyser, au cours du premier semestre 2011, sous la présidence hongroise, les possibilités et modalités de leur éventuelle intégration progressive dans le marché unique, conformément à la déclaration ad, article 8, du traité sur l'Union européenne, en tenant compte des particularités liées à la taille de ces pays ».

Par conséquent, l'année 2011 devrait être consacrée à la réflexion sur les rapports entre la Principauté de Monaco et l'Union européenne et à la poursuite des contacts avec les institutions communautaires et les autres petits Etats.

Monaco et le Conseil de l'Europe

La Principauté de Monaco a poursuivi, en 2010, sa participation aux divers projets et programmes du Conseil de l'Europe présentant un intérêt particulier pour les Autorités monégasques.

Une place prépondérante a ainsi été donnée à la défense des Droits de l'Homme et plus particulièrement des enfants et des femmes victimes de violence.

*Pour l'année 2010, la Principauté a notamment financé :

- le **Bureau du Commissaire aux Droits de l'Homme**, à hauteur de 15.000 €
- le **Comité Moneyval**, à hauteur de 10.000 €
- le **GRECO**, à hauteur de 5.000 €
- le programme « **Construire une Europe pour et avec les enfants** », à hauteur de 55.000 €
- la **Convention sur la cybercriminalité**, à hauteur de 10.000 €
- l'**Accord Partiel élargi sur le sport (APES)**, à hauteur de 5.000 €.

* Monaco a été invité à participer, en sa qualité d'Etat Membre du Conseil de l'Europe, au **lancement de haut niveau de la campagne du Conseil de l'Europe contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, qui s'est tenue à Rome, les 29 et 30 novembre 2010** (voir le chapitre IV Politiques sectorielles - « protection des enfants »).

* Il convient également de relever que la **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)** mise en place par le Conseil de l'Europe, instance indépendante de monitoring

dans le domaine des Droits de l'Homme, spécialisée dans les questions de lutte contre le racisme et l'intolérance, a effectué une visite de contact en Principauté de Monaco, du 7 au 9 avril 2010, dans le cadre du quatrième cycle d'évaluation centré sur l'examen de la mise en œuvre des recommandations, de l'évaluation des politiques et de l'analyse des nouveaux développements intervenus depuis les derniers rapports.

La visite s'est divisée en une partie officielle consacrée à la rencontre des Autorités monégasques et une partie dédiée à des réunions informelles avec des représentants de la société civile.

A l'issue de cette visite, un projet de rapport a été élaboré par l'ECRI. A la suite de son adoption en séance plénière ; ce rapport a été transmis par l'ECRI aux Autorités nationales en vue d'un dialogue confidentiel.

Dans le cadre de ce dialogue confidentiel, les Autorités nationales ont formulé certaines observations examinées par les rapporteurs de l'ECRI, qui ont pu modifier le projet de rapport en vue de soumettre le texte d'un rapport définitif à la session plénière de l'ECRI.

Les Autorités monégasques ont également demandé que certains de leurs points de vue sur le rapport définitif de l'ECRI fassent l'objet d'une annexe à celui-ci, sous la forme d'un document distinct, lors de la publication.

* Lors de la 1095^{ème} réunion du Comité des délégués des Ministres du Conseil de l'Europe, le 13 octobre 2010, M. Jean-Charles SACOTTE a été officiellement renouvelé par cette entité, en tant que **membre de l'ECRI, au titre de Monaco**.

* Le 30 septembre 2010, une délégation monégasque⁶ s'est rendue à Strasbourg pour présenter au **Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO)** le rapport de conformité sur Monaco.

Il peut être rappelé que, dans le cadre des premier et deuxième cycles d'évaluation conjoints, le GRECO avait adopté le rapport d'évaluation sur Monaco lors de sa 39^{ème} réunion plénière, en octobre 2008. Dans ce document, le GRECO avait alors adressé 28 recommandations à la Principauté et avait invité les Autorités monégasques à présenter un rapport de situation sur leur mise en œuvre au plus tard le 30 avril 2010.

Suite à l'adoption par le GRECO du rapport d'évaluation, ses conclusions ont été examinées par le Gouvernement Princier qui, au cours de l'année 2010, a décidé de prendre des mesures afin de renforcer la prévention et la lutte contre la corruption en Principauté.

A cet effet, un groupe de travail dirigé par l'Inspecteur Général de l'Administration et composé de représentants de la Direction des Services Judiciaires, du Département des Finances et de l'Economie, du Département de l'Intérieur, de la Direction des Affaires Juridiques, de la Direction de la Sécurité Publique et du Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN) a été créé, avec pour mission de proposer un plan d'action destiné à donner suite aux recommandations du GRECO.

Ce plan d'action, approuvé par le Gouvernement Princier, a abouti à un certain nombre de mesures, notamment, la rédaction d'un projet de loi portant réforme des Codes pénal et de procédure pénale en matière de corruption et de techniques spéciales d'enquêtes.

⁶ La délégation était conduite par Mme Ariane PICCO-MARCOSSIAN, Directeur du Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers et était composée de : M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Corinne LAFOREST DE MINOTTY, Inspecteur Général de l'Administration ; M. André MUHLBERGER, Directeur de la Sécurité Publique ; Mme Marie-Pascale BOISSON, Conseiller Technique au Département des Finances et de l'Economie ; M. Thierry PERRIQUET, Conseiller à la Cours d'Appel ; Mme Antonella SAMPO-COUMA, Administrateur Principal à la Direction des Services Judiciaires ; M. Frédéric COTTALORDA, Chef de Division au Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers.

De même, ce plan d'action a conduit à l'organisation par le Ministère d'État, le 22 juin 2010, d'un séminaire d'information sur la lutte contre la corruption. En présence de S.E. Monsieur le Ministre d'Etat, du Président du Conseil National, du Directeur des Services Judiciaires, des membres du Gouvernement, du Conseil Communal, de représentants du Cabinet Princier, de hauts magistrats, près de 200 cadres de l'Administration ont ainsi pu assister à la présentation pédagogique des phénomènes de corruption.

En considération de ce plan d'action ainsi élaboré et en conclusion des discussions menées lors de la présentation au GRECO par les Autorités monégasques du rapport de conformité susmentionné, **la Principauté de Monaco est finalement sortie de la procédure dite de « suivi » du GRECO.**

* Enfin, les différents Services du Gouvernement se sont attachés à continuer de représenter activement la Principauté au sein des Comités et Groupes de travail de cette Organisation : Affaires juridiques, éducation-culture et patrimoine jeunesse et sports-environnement, Cohésion sociale et santé, ainsi que Droits de l'Homme.

Monaco et la Cour européenne des Droits de l'Homme

1- Le 3 novembre 2009, la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH), en formation de chambre, a condamné l'Italie sur le terrain de l'article 9 de la CEDH (liberté de religion) en raison de la présence de crucifix dans les écoles publiques (Arrêt Lautsi c. Italie).

Toute la classe politique italienne ainsi que le Vatican ont critiqué ce verdict estimant que le crucifix n'est pas seulement un symbole religieux mais aussi un symbole de l'Etat italien, de son histoire, de sa culture et, par conséquent, de son identité et de son patrimoine. Compte tenu de l'importance de l'affaire, le Gouvernement italien a présenté une demande de renvoi devant la Grande Chambre afin que l'affaire soit rejugée. Le collège de cinq juges de la Grande Chambre a accepté la demande de renvoi de l'Italie le 1 mars 2010. Parallèlement à sa demande de renvoi, le Gouvernement italien a demandé à l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe de lui apporter un soutien dans cette affaire au titre de la tierce intervention (art. 36 § 2 de la Convention).

La Principauté de Monaco a répondu favorablement à cette demande⁷. La Principauté a indiqué partager l'argumentation du Gouvernement italien dans la mesure où le crucifix dans les écoles italiennes constitue en lui-même un symbole passif, à l'instar de la Croix Rouge ou de tous autres symboles religieux, chrétiens ou non, figurant sur les armoiries ou les drapeaux de nombreux Etats et qu'il témoigne dès lors, comme dans le cas d'espèce, d'une identité nationale enracinée dans l'Histoire. De plus, la Principauté de Monaco a fait valoir que le principe de neutralité de l'Etat, exigence conventionnelle imposant de ne pas intervenir dans la sphère religieuse, signifie qu'un Etat ne peut, ni imposer un symbole religieux quand il n'y en a jamais eu, ni le retirer quand il y a toujours été.

L'arrêt de Grande Chambre dans l'affaire Lautsi devrait intervenir au cours de l'année 2011.

2- Le 15 juin 2010, la Cour européenne des Droits de l'Homme, a déclaré irrecevable la requête déposée par Madame Fogwell contre la Principauté de Monaco. La requérante se plaignait, d'une part, de la durée déraisonnable de sa détention provisoire et, d'autre part, de l'ensemble de la

⁷ 10 Etats membres (sur les 47 que compte le Conseil de l'Europe), ont formellement demandé à la Cour d'être officiellement « tierce partie » dans la procédure devant la Grande Chambre : l'Arménie, la Bulgarie, Chypre, la Grèce, la Lituanie, Malte, Monaco, Saint-Marin, la Roumanie et la Fédération de Russie. 12 ONG ont également été admis comme tierce partie



procédure devant la Cour de Révision (conclusions du Procureur général, délais et absence d'audience publique) au sens de l'article 6 de la CEDH (droit à un procès équitable). L'argumentation a été rejetée par la Cour européenne qui a jugé en l'espèce que la procédure devant la Cour de Révision était tout à fait conforme aux exigences de la Convention européenne des Droits de l'Homme et au droit à un procès équitable.

3- Par ailleurs, concernant le développement de la Cour européenne des Droits de l'Homme, l'année 2010 aura été marquée par deux événements importants :

- le 1er juin 2010, le Protocole n°14 à la CEDH est entré en vigueur suite à la ratification du dernier Etat membre manquant⁸, la Fédération de Russie⁹. Destiné à améliorer le fonctionnement de la Cour et à lui permettre de faire face à l'afflux considérable et exponentiel des requêtes, le Protocole n°14 instaure notamment la procédure de juge unique pour les affaires manifestement irrecevables et l'instauration d'une nouvelle condition de recevabilité qui permet à la Cour de déclarer irrecevables les affaires dans lesquelles le requérant n'a pas subi de « préjudice important »¹⁰.

- Les 18 et 19 février 2010 s'est tenue à Interlaken une Conférence de haut niveau sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'Homme. S.E. M. Philippe NARMINO, Directeur des Services Judiciaires, a représenté la Principauté de Monaco en tant que Chef de délégation¹¹.

Cette Conférence avait pour but de définir les principales orientations et travaux à mener afin de réformer en profondeur et à long terme la Cour européenne qui, victime de son succès, n'arrive toujours pas à absorber le volume des requêtes. Une déclaration finale ainsi qu'un plan d'action ont été adoptés à l'issue de la Conférence. Ces documents forment la feuille de route pour les changements statutaires et structurelles futurs de la Cour. Parmi les nouvelles pistes explorées figurent, notamment, l'établissement d'un mécanisme supplémentaire de filtrage allant au delà de ce qui est prévu dans le Protocole 14, mais également la simplification de la procédure d'amendement de la CEDH, afin d'éviter que se reproduise une situation de blocage comme celle survenue pour le Protocole n°14¹².

⁸ pour entrer en vigueur, tout amendement de la Convention européenne des droits de l'homme doit être ratifié par la totalité des Etats membres.

⁹ La ratification du protocole n°14 par la Fédération de Russie est intervenue le 18 février 2010.

¹⁰ à condition que le « *respect des droits de l'homme* » n'oblige pas la Cour à examiner l'affaire au fond.

¹¹ La délégation monégasque était composée de :

- S.E.M. Philippe Narmino, Directeur des Services judiciaires (Chef de délégation).

- S.E. M. Robert Fillon, Ambassadeur de Monaco en Suisse.

- Mme Antonella Sampo-Couma, Administrateur principal à la Direction des Services Judiciaires.

- M. Jean-Laurent Ravera, Secrétaire au Département des Relations Extérieures.

¹² La Russie, ne ratifiant pas le protocole n°14, bloquait à elle seule sa mise en vigueur, car tout amendement de la Convention européenne des droits de l'Homme nécessite l'adhésion de l'ensemble des Etats membres.



PRINCIPAUTÉ DE MONACO

DÉPARTEMENT DES RELATIONS
EXTÉRIEURES



III

RELATIONS MULTILATERALES

Au cours de l'année 2010, la Principauté de Monaco s'est montrée particulièrement active au sein des grandes instances multilatérales.

Non seulement la Principauté a pris part, en sa qualité d'Etat membre aux réunions internationales d'envergure, mais Monaco s'est également fortement investi en exerçant différents mandats au sein d'organes internationaux majeurs tels que le Conseil exécutif de l'Unesco ou en présidant certaines de ces entités, comme la 6^{ème} Commission de l'Assemblée générale des Nations unies et le Groupe des amis du Sport pour le Développement et la Paix.

Dans le cadre de l'ONU et ses instances spécialisées

En 2010, la Principauté a pris une part active dans le processus de réformes en cours à l'ONU ainsi qu'aux nombreuses réunions et groupes de travail des Nations Unies.

Ainsi, la Mission Permanente de la Principauté de Monaco a communiqué au mois de mars 2010 au Président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, la position du Gouvernement Princier, à savoir, un élargissement des deux catégories de membres, permanents et non permanents.

Si les discussions sur la réforme du Conseil de sécurité se sont poursuivies, aucun progrès notable n'a toutefois été enregistré.

L'année 2010 aura été marquée à l'ONU par la catastrophe naturelle en Haïti, l'échec de l'Union européenne à faire reconnaître son statut particulier pour participer aux travaux de l'ONU au moment de la clôture de la 64^{ème} session et le renforcement du rôle des femmes au sein de l'ONU avec la mise en place de l'Entité-ONU femmes dans le cadre de la cohérence du système des Nations Unies et qui est dirigée par Mme Michelle BACHELET, suite à l'adoption de la résolution, coparrainée par Monaco.

Pour la Principauté de Monaco, l'année 2010 aura été l'année de grands succès à l'ONU avec :

- **l'élection de Monaco au Programme commun co-parrainé pour le VIH/sida à compter du 1^{er} janvier 2011 ;**
- le transfert de la Suisse à Monaco de **la coprésidence du groupe des Amis du sport**, ce qui a amené la Mission auprès des Nations Unies à conduire les négociations du projet de résolution sur le sport intitulé « *Le Sport comme moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix* » ;
- **la célébration de la journée mondiale des Océans, au siège des Nations Unies à New York**, avec la diffusion du message audiovisuel de S.A.S. le Prince Souverain et du film « océans » (8 juin 2010) ;
- l'élection de S.E.M. Isabelle PICCO, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès des Nations Unies, à **la Présidence de la sixième Commission de l'Assemblée générale pour la 65^{ème} session ;**



- **l'élection de M. Bernard GASTAUD**, Conseiller juridique du Département des Relations Extérieures, **au Comité des droits de l'enfant le 21 décembre 2010**.

A cinq ans de l'échéance fixée pour atteindre **les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)**, Monaco a renouvelé son engagement lors de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à ce sujet, le 20 septembre 2010, à New York.

L'objectif de cette réunion de haut niveau était, d'une part, de faire le point sur les avancées dans la réalisation des OMD et d'autre part, de voir les Etats confirmer leur détermination.

Ainsi, dans Son discours prononcé lors de cette réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, S.A.S. le Prince Souverain a rappelé que **l'Aide Publique au développement monégasque atteindra l'objectif de 0,7 % du R.N.B. à l'échéance 2015**, permettant à la Principauté de rejoindre le cercle des pays les plus solidaires.

Par ailleurs, Monaco a poursuivi son engagement au sein du **Global Governance Group (3G)**. L'attention du 3G se focalise sur une meilleure coordination entre l'action du G20 et les institutions onusiennes, dans le but d'aboutir à une réforme légitime de la gouvernance économique mondiale au service du développement.

Ainsi, la Principauté de Monaco a co-parrainé la résolution sur « *le rôle de l'organisation des Nations Unies dans la gouvernance mondiale* ».

En outre, la délégation monégasque a pris part au débat public du Conseil de sécurité organisé à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité « *Les femmes, la paix et la sécurité* ».

La Principauté s'est également portée co-auteur de la résolution du Conseil de sécurité S/2010/1 qui vise à condamner les actes de violence sexuelle commis à l'encontre des femmes durant les conflits armés.

Au cours de cette session Monaco a co-parrainé cinquante-cinq résolutions de l'Assemblée générale et une du Conseil de sécurité. Quinze interventions ont été prononcées : quatre en séances plénières de l'Assemblée dont une lors d'une réunion informelle, dix en commissions et une au Conseil de sécurité.

Enfin, Monaco a versé pour 2010 les contributions obligatoires suivantes :

- Cotisation ordinaire : 63.438 USD
- Plan cadre d'Equipement : 10.300 USD
- Opérations de Maintien de la Paix : 279.862 USD
- Contribution aux Tribunaux pénaux : 7.440 USD

L'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.)

En 2010, comme pour les années précédentes, la Principauté de Monaco a suivi et participé activement aux grandes réunions de l'Organisation Mondiale de la Santé (la 126^{ème} session du Conseil exécutif de l'Organisation du 18 au 23 janvier 2010 à Genève ; la 63^{ème} Assemblée Générale, du 17 au 21 mai 2010 à Genève ; la 60^{ème} session du Comité régional de l'Organisation, du 13 au 16 septembre 2010, à Moscou¹³).

¹³ La délégation était conduite par S.E.M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales et était composée de : S.E.M. Robert FILLON, Ambassadeur, Représentant permanent de la Principauté de Monaco près l'Office des Nations Unies à Genève, Mme le Docteur Anne



* **La 63^{ème} Assemblée Mondiale de la Santé¹⁴** a eu pour thème principal l'état d'avancement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le domaine de la santé.

S.E. Monsieur Franck BIANCHERI est intervenu dans le cadre du débat général afin de souligner que la Principauté s'était engagée, conformément aux recommandations de S.A.S. le Prince Souverain, à augmenter annuellement le montant de son Aide publique au Développement afin qu'elle atteigne l'objectif de 0,7% du Revenu National Brut en 2015.

Le Gouvernement Princier a pu rappeler, à cette occasion, les efforts permanents menés par la Principauté de Monaco, en collaboration étroite avec l'O.M.S., pour renforcer et améliorer les systèmes sanitaires mondiaux et mettre en exergue sa politique de coopération en faveur des pays les plus démunis, que ce soit au travers de programmes de coopération se développant sur plusieurs années ou d'actions ponctuelles destinées à faire face à des situations d'urgence sanitaire.

S.E. Monsieur Franck BIANCHERI a également fait part de la préoccupation monégasque de progresser dans la lutte contre la contrefaçon ou la falsification des médicaments et produits médicaux, malgré la complexité du problème.

En effet, si le sujet préoccupe les Etats membres de l'O.M.S. depuis de nombreuses années, les négociations demeurent difficiles en raison essentiellement de divergences profondes sur la définition même de « médicament contrefait », laquelle se situe au carrefour d'intérêts antagonistes, selon les Etats concernés, en matière de propriété intellectuelle, d'accès aux médicaments, de médicaments génériques, etc..

S'agissant enfin de la grippe A H1N1, le Gouvernement Princier a réitéré la confiance des Autorités monégasques à l'endroit du Directeur Général de l'OMS et de son équipe, soulignant le caractère imprévisible de la situation à laquelle la communauté mondiale était confrontée et la nécessité de minimiser le risque sanitaire.

* La Principauté de Monaco a également participé à la **5^{ème} conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale de la Santé sur l'environnement et la santé** (Parme, du 10 au 12 mars 2010), évènement placé sous le thème « Protéger la santé des enfants dans un environnement en mutation »¹⁵.

Cette réunion avait comme objectif d'exhorter les Etats à faire en sorte que la santé soit plus que jamais placée au cœur de leur politique nationale en matière de lutte contre les changements climatiques, via le développement de politiques inter-sectorielles et l'alliance stratégique entre environnement et santé.

Le point marquant de cette Conférence Ministérielle fut l'officialisation de l'engagement politique en faveur du Processus Européen Environnement et Santé par la signature de la Déclaration de la Conférence. A travers cette déclaration, les Ministres de la Santé et de l'Environnement des 53 pays de la Région européenne de l'O.M.S. ont tenu à renforcer leur engagement concernant les

NEGRE, Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale, Mme Carole LANTERI, Représentant permanent adjoint près l'Office des Nations Unies à Genève, M. Frédéric PARDO, Secrétaire des Relations extérieures à la Direction des Affaires Internationales et de M. Gilles REALINI, Troisième Secrétaire près la Mission permanente de Monaco à Genève.

¹⁴ La délégation était conduite par Mme Carole LANTERI, Représentant permanent adjoint près l'Office des Nations Unies à Genève, et était composée de : Mme le Docteur Anne NEGRE, Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale, et M. Frédéric PARDO, Secrétaire des Relations extérieures à la Direction des Affaires Internationales.

¹⁵ La délégation était composée de : Mme le Docteur Anne NEGRE, Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale, et M. Frédéric PARDO, Secrétaire des Relations extérieures à la Direction des Affaires Internationales.

grands facteurs de risques environnementaux et à intensifier leurs efforts de lutte contre les nouvelles menaces à l'échelle planétaire.

Cet événement a été l'occasion, pour Monaco, de mettre en relief une adéquation effective avec les objectifs que la Principauté s'est fixée d'atteindre en 2020 pour mettre en œuvre une politique énergétique intégrant des objectifs de développement durable.

L'ONUSida

* En 2010, la Principauté de Monaco a participé¹⁶, en qualité d'observateur, à la **26^{ème} session du Comité de Coordination du Programme (C.C.P.) de l'ONUSida**, qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 juin 2010.

Cette réunion était marquée essentiellement par des points de l'ordre du jour concernant la lutte contre la discrimination et la stigmatisation, la réduction de la transmission entre hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HSH), les transsexuels ainsi que la définition des nouvelles missions de l'ONUSida.

* La Principauté de Monaco a élaboré et remis son **rapport périodique national consacré au Suivi de la Déclaration d'engagement sur le VIH/Sida pour l'année 2010**, conformément à la résolution S-26/2 de l'Assemblée générale, adoptée lors de sa 26^{ème} session extraordinaire en 2001.

A la faveur de ladite déclaration, plus particulièrement prise en ses points 94 et 95, un mécanisme de suivi de progrès implique pour les États, de « *procéder périodiquement à des évaluations nationales, avec la participation de la société civile, notamment des personnes atteintes du VIH/Sida, des groupes vulnérables et des dispensateurs de soins, des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des présents engagements, identifier les problèmes et les obstacles entravant la réalisation de progrès et assurer une large diffusion des résultats de ces études* » (point 94).

Il incombe, dès lors, aux Etats de veiller à « *mettre au point des mécanismes de surveillance et d'évaluation appropriés pour aider à mesurer et évaluer les progrès accomplis et établir des instruments appropriés de surveillance et d'évaluation assortis de données épidémiologiques adéquates* » (point 95).

Par ailleurs, le 20 décembre 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution consacrée à l'« *organisation de l'examen approfondi des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida en 2011* ».

La Haute Assemblée a ainsi décidé de convoquer une réunion de haut niveau destinée à faire le point, notamment, sur les succès et les meilleures pratiques, mais également sur les difficultés et les stratégies à envisager sur la manière d'orienter et de suivre, en continu, la lutte contre le VIH/sida après 2010 en encourageant les dirigeants à s'engager durablement dans la riposte mondiale générale face au VIH/sida.

Cette réunion de Haut niveau devrait se tenir à New York du 8 au 10 juin 2011.

¹⁶ La délégation était conduite par S.E. Monsieur Robert FILLON, Ambassadeur, Représentant Permanent de la Principauté de Monaco près l'Office des Nations Unies à Genève, et était composée de : Mme Mireille PETTITI, Directeur général du Département Relations extérieures ; Mme Carole LANTERI, Représentant permanent adjoint près l'Office des Nations Unies à Genève ; M. Frédéric PLATINI, Directeur de la Coopération internationale ; M. Jérôme Froissart, Adjoint au Directeur de la Coopération internationale et M. Gilles REALINI, Troisième Secrétaire près la Mission permanente de Monaco à Genève.

Les Organisations Humanitaires

* **L'O.C.H.A.** (Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires) : au cours de l'année 2010, la Principauté de Monaco, par l'intermédiaire de sa Mission Permanente à Genève, a participé aux différentes réunions organisées en lien avec des situations humanitaires d'urgence et/ou sur des sujets thématiques. Dans le cadre de l'assistance internationale en cas de crise humanitaire d'urgence, la Principauté a continué de faire preuve d'une réactivité remarquable, tout particulièrement à la suite du violent séisme qui a frappé **Haïti le 12 janvier 2010**.

Aussi, à l'occasion d'une **réunion d'information de l'O.C.H.A., le 19 janvier 2010**, Monaco a pu faire état de sa mobilisation en faveur de la population haïtienne. Dans l'intervention prononcée à cette occasion, S.E. Monsieur Robert FILLON, a ainsi exposé que, répondant à l'appel d'urgence lancé par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge (F.I.C.R.), le Gouvernement Princier avait décidé de procéder à un versement rapide des contributions volontaires non affectées 2010, destinées tant au C.E.R.F. (Fonds d'urgence des Nations Unies) qu'au D.R.E.F. (Fonds d'urgence du Mouvement de la Croix Rouge et du Croissant Rouge).

Il a également été mis en exergue que S.A.S. le Prince Souverain avait décidé de fédérer ses acteurs humanitaires (Gouvernement Princier, Croix-Rouge monégasque et une vingtaine d'ONG) pour soutenir un projet commun : **Monaco Collectif Haïti**. La Mairie de Monaco et des sociétés privées se sont également jointes au projet.

Les fonds récoltés, plus de 800.000 € au mois d'avril 2010, ont vocation à être utilisés, en lien avec les autorités locales, pour aider à la reconstruction d'une structure publique, principalement dans le domaine de la santé et/ou de l'éducation, le tout dans le respect des normes environnementales, sismiques et anticycloniques, afin d'établir un projet durable.

* Le 21 septembre 2010, à l'occasion de la Cérémonie annuelle des Traités - organisée du 21 au 23 septembre 2010 à l'Organisation des Nations Unies et en marge du débat général de la 65^{ème} session de l'Assemblée générale - la Principauté de Monaco a déposé l'instrument de **ratification de la Convention sur les armes à sous-munitions** (Oslo, 3 décembre 2008). Cette ratification s'inscrit dans le prolongement de l'engagement durable du Gouvernement Princier en matière de désarmement.

* En présence de S.A.R. la Princesse de Hanovre et de S.E. Monsieur le Ministre d'Etat, Monaco a célébré, en partenariat avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, **la Journée Mondiale du Réfugié** le 18 juin 2010, autour de 300 participants.

Cette journée d'échanges et de sensibilisation avait pour thème les femmes et les enfants réfugiés dans le bassin méditerranéen, qui représentent 75% des réfugiés et déplacés internes ainsi que le partenariat public-privé, une alliance indispensable.

Dans son allocution d'ouverture, S.A.R. la Princesse de Hanovre a souligné l'importance du partenariat entre le Gouvernement Princier et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. Ce partenariat a, à nouveau, été renforcé par l'adhésion de Monaco au Protocole de New York de 1967 et la signature d'un accord cadre de coopération.

Cet accord vise à définir et encadrer les différents domaines de coopération qui unissent le Gouvernement Princier et le HCR, comme la participation des moyens publics ou privés monégasques aux projets du HCR liés à l'urgence, l'appui et le partenariat sur des programmes de développement et/ou de reconstruction en faveur des réfugiés ou sur des stratégies de sorties de crise.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (UNHCDH).

* Les 15 et 16 février 2010, au siège du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme à Genève, le **6^{ème} rapport périodique de la Principauté de Monaco a été examiné par le Comité de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD).**

Monaco est partie à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale depuis 1995, et, conformément aux obligations contenues dans ce texte, doit ainsi soumettre un rapport tous les quatre ans sur l'application de la Convention en Principauté et sur la promotion et le respect des droits y afférents.

La délégation monégasque¹⁷ a exposé verbalement, en complément du rapport écrit préalable adressé au Comité de la Convention, la situation de la Principauté de Monaco au regard des exigences de la Convention et a détaillé le dispositif législatif existant à Monaco pour lutter contre la discrimination raciale. Elle a ensuite répondu à un nombre substantiel de questions et de demandes d'éclaircissements qui lui ont été adressées par les experts du Comité.

Parmi les très nombreux motifs de satisfaction exprimés par le Rapporteur du Comité, il convient de souligner plus particulièrement les efforts entrepris par Monaco pour l'éducation et la formation aux Droits de l'Homme, ainsi que pour garantir la cohésion d'une société multiculturelle. Les conclusions définitives du CERD ont été rendues le 12 mars 2010, accompagnées de recommandations concernant le suivi des questions traitées. La Principauté aura ensuite une année pour y répondre.

* En outre, en application de l'article 19 de la **Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants**, la Principauté de Monaco a élaboré et remis son **quatrième rapport périodique**, à la fin du mois de mars 2010. Ce rapport fera l'objet d'un examen par le Comité à l'occasion de sa quarante-sixième session, du 9 mai au 3 juin 2011.

* Monaco a, en outre, participé à la **13^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme**, qui s'est tenue à Genève du 1^{er} au 27 mars 2010, ainsi qu'à la **14^{ème} session du Conseil**, du 31 mai au 18 juin 2010¹⁸.

Parmi les trente résolutions présentées lors de la 13^{ème} réunion du Conseil, Monaco a coparrainé les suivantes : « *Situation des Droits de l'Homme en République populaire démocratique de Corée* », présentée par l'Union Européenne (UE) ; « *Situation des Droits de l'Homme au Myanmar* », présentée par l'UE ; « *Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants : rôle et responsabilité des juges, des procureurs et des avocats* », présentée par le Danemark ; « *Droits de l'enfant : lutte contre les violences sexuelles à l'égard des enfants* », présentée par le GRULAC (Groupe des Etats latino-américains) ; « *Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux Droits de l'Homme* », présentée par le Maroc et la Suisse ; « *Un monde du sport exempt de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée* », présentée par l'Afrique du Sud et le Brésil.

¹⁷ La délégation monégasque était conduite par S.E. M. Robert FILLON, Ambassadeur, Représentant Permanent de la Principauté de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies et était composée de : Monsieur Bernard GASTAUD, Conseiller aux Affaires juridiques et internationales au Département des Relations Extérieures ; Madame Marina CEYSSAC, Conseiller auprès du Directeur des Services Judiciaires ; Madame Dominique PASTOR, Conseiller juridique, Département des Affaires Sociales et de la Santé ; Monsieur Christian CEYSSAC, Administrateur principal, Département de l'Intérieur ; Monsieur Alexandre JAHLAN, Deuxième Secrétaire auprès de la Mission de Monaco à Genève ; Monsieur Gilles REALINI, Troisième Secrétaire auprès de la Mission de Monaco à Genève ; Monsieur Jean-Laurent RAVERA, Secrétaire des Relations Extérieures ; Monsieur Cédric VIALE, Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction des Affaires Internationales.

¹⁸ La délégation monégasque était composée de S.E. M. Robert FILLON, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, Chef de Délégation, Mme Carole LANTERI, premier Conseiller, Représentant Permanent adjoint, M. Alexandre JAHLAN, Deuxième Secrétaire et M. Gilles REALINI, Troisième Secrétaire.



Lors de la 14^{ème} session du Conseil, Monaco s'est associé à la « *Déclaration relative à la mortalité et à la morbidité maternelles évitables* » dans laquelle demande était faite au Haut Commissaire aux Droits de l'Homme d'intégrer ce thème au Sommet sur les O.M.D.. De même, la Principauté s'est associée à la « *Déclaration relative à la situation des Droits de l'Homme en Iran* » dénonçant les abus du régime en place dans cet Etat.

* L'année 2010 s'est terminée par l'élection de **M. Bernard GASTAUD au Comité des droits de l'enfant**, à New York, le 21 décembre 2010, pour le mandat 2011-2015.

Pour la première fois depuis son adhésion à l'O.N.U. en 1993, la Principauté de Monaco a présenté un candidat lors de l'élection à l'un des Organes des Traités des Droits de l'Homme de l'Organisation internationale.

La Principauté de Monaco est Partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses Protocoles depuis 1993. Cette candidature s'inscrit dans le cadre des actions engagées, avec constance, par le Gouvernement Princier en faveur des droits de l'enfant au niveau international.

Le Comité des droits de l'enfant, siégeant à Genève, est composé de 18 membres, experts indépendants élus à titre personnel pour un mandat de 4 ans. Les élections se tiennent tous les deux ans pour renouveler la moitié du Comité. Celui-ci a pour fonction de veiller à l'application par les 193 Etats Parties, des dispositions prévues par la Convention relative aux droits des enfants et d'examiner les rapports périodiques sur la mise en œuvre, par ces mêmes Etats Parties, des droits et obligations consacrés par la Convention.

Cette participation au processus électoral atteste de la volonté de la Principauté de Monaco de contribuer au sein dudit Comité à une application plus universelle et plus effective des dispositions de la Convention.

D'une part, le résultat de l'élection atteste de la bonne coordination entre les services du Département des Relations Extérieures et le réseau des Missions diplomatiques de la Principauté de Monaco. D'autre part, le nombre de voix obtenues par le candidat monégasque témoigne de la confiance accordée par de nombreux Etats Parties à la Convention susmentionnée à la Principauté de Monaco en raison même de l'attachement de l'Etat monégasque au respect et au développement des Droits de l'Homme, en général, et des droits de l'enfant, en particulier.

L'UNESCO

En cette Année internationale du rapprochement des cultures et en cette Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement (DEDD, 2005-2014), dont l'UNESCO est le chef de file, la Principauté de Monaco s'est montrée très engagée auprès de cette Organisation.

La 184^{ème} session du Conseil exécutif de l'UNESCO s'est tenue du 30 mars au 15 avril 2010 au Siège de l'Organisation à Paris.

La Principauté de Monaco ayant été élue le 14 octobre 2009 au Conseil exécutif pour un mandat de 4 ans, a ainsi pu siéger à cette session aux côtés de 57 autres Etats.

Lors du débat de politique générale, S.E. Madame Yvette LAMBIN-BERTI, Ambassadeur, Délégué Permanent de Monaco auprès de l'UNESCO, a souligné, au cours de son allocution, le plein soutien du Gouvernement Princier aux réformes engagées par la Directrice Générale et a rappelé l'attachement de la Principauté aux principes et idéaux de l'Organisation, dont particulièrement le développement de l'Afrique, l'égalité des genres et la lutte contre le réchauffement climatique.

Un élément important témoignant de l'engagement de la Principauté a été la présentation, lors de la tenue du Conseil, du livre produit conjointement par Monaco et l'UNESCO concernant le développement durable dans la région Arctique face au changement climatique.

Au cours de ce Conseil, la Délégation monégasque a co-parrainé ou examiné des projets de résolution relatifs aux madrasas (écoles religieuses), à la préservation de la langue française dans les publications de l'Organisation et à l'aide à apporter à Haïti (la Directrice Générale a, à cet égard, présenté un rapport sur la réponse post-séisme de l'UNESCO en Haïti).

La 184^{ème} session du Conseil exécutif a, par ailleurs, été dominée par les questions liées à des projets de décision sur les Territoires palestiniens occupés.

Au cours de cette session, le Conseil exécutif a également étudié la Stratégie de l'UNESCO pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014), ainsi que l'état d'avancement du programme Education pour Tous (EPT).

Enfin, la Directrice Générale de l'UNESCO a annoncé une réorganisation de son Secrétariat et la nomination de cinq nouveaux Sous-Directeurs généraux, qui ont pris leurs fonctions en juillet 2010.

* La 185^{ème} session du Conseil exécutif de l'UNESCO s'est tenue du 5 au 21 octobre 2010 au Siège de l'Organisation à Paris. Cette session était présidée par Mme Eleonora Mitrofanova (Russie), sous l'autorité de Mme Irina Bokova (Bulgarie), Directrice Générale de l'UNESCO.

A cette occasion, il a été rappelé que les priorités de l'UNESCO demeurent l'Education Pour Tous, l'Afrique et l'égalité entre les genres.

Une évaluation externe indépendante de l'Organisation relative à une restructuration de l'UNESCO en vue de la rendre plus opérationnelle et de lui permettre de faire face aux difficultés stratégiques et systémiques, a été réalisée.

Il était, en effet, reproché à l'UNESCO son manque de transparence et de coordination ainsi que ses problèmes de répartition des compétences. A ce titre, la Directrice Générale a défini les principes qui conduiront la réforme de l'UNESCO, à savoir :

- la transparence, la responsabilisation et l'approche axée sur les résultats ;
- le renforcement de la présence de l'UNESCO sur le terrain ;
- le renforcement du Service d'évaluation et d'audit.

Cette 185^{ème} session a également été marquée par l'examen du très controversé « **Prix international UNESCO-OBIANG Nguema Mbasogo pour la recherche en sciences de la vie** » offert par la Guinée-Équatoriale. Ce Prix a été créé lors de la 180^{ème} session du Conseil exécutif en 2008 et a, depuis, suscité de vives oppositions de la part d'ONG internationales, de personnalités et de la plupart des Délégations Permanentes occidentales (Etats-Unis, Union européenne), qui considèrent le Président OBIANG, sur qui pèse de forts soupçons de corruption, comme un dictateur.

Monaco a, à cet égard, cosigné un projet de résolution demandant que les consultations se poursuivent jusqu'à ce qu'un consensus soit établi au sein du Conseil exécutif.

Un projet de résolution relatif à la révision des critères d'attribution des Prix UNESCO a été adopté par la majorité des Etats membres afin de permettre de ne récompenser que des personnes qui ne sont plus en exercice et dont l'héritage est conforme aux Droits de l'Homme.

De plus, la Principauté de Monaco a co-signé des projets de résolution concernant :

- le développement de programmes en faveur des Petits Etats Insulaires en Développement (PEID),
- la mise en œuvre d'activités relatives au programme de la Culture de la Paix,
- la réduction des coûts de fonctionnement de la Conférence générale.

En outre, Monaco a pris part aux discussions abordées au sein des Commissions du Conseil exécutif (Comité Spécial (SP), Commission des Programmes et Relations Extérieures (PX), Commission des Finances et de l'Administration (FA)) en tant que membre statutaire.

* Dans le **domaine culturel**, Monaco a participé aux réunions des divers Comités des Conventions auxquelles la Principauté est Partie :

- 3^{ème} session de l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Paris, 22-24 juin 2010) : à cette occasion, Monaco a participé aux élections qui ont permis à 13 pays, parmi lesquels l'Espagne, la République tchèque, Madagascar, le Burkina Faso et le Maroc, de siéger en tant que Membres du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour la période 2010-2014,
- 4^{ème} session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (Paris, 29 novembre - 3 décembre 2010),
- 7^{ème} Conférence mondiale sur le sport, l'éducation et la culture (Durban, 5-7 décembre 2010).

* Dans le **domaine des Sciences et de l'environnement**, le Gouvernement Princier a accordé un soutien financier au **50ème anniversaire de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO**, dont les festivités ont débuté le 8 juin 2010.

En outre, une enveloppe de 20.000 €, au titre des contributions volontaires 2010 de Monaco à l'UNESCO, a été attribuée au projet de la COI en faveur du renforcement du réseau d'observation du niveau de la mer et de la coordination des activités dans les Caraïbes. Cette contribution devrait être renouvelée en 2011 et 2012.

* Par ailleurs, le **SIFEE** (Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale) a organisé, en partenariat avec l'UNESCO, un colloque international qui a eu lieu à Paris du 20 au 23 septembre 2010 sur le thème « Efficacité de l'évaluation environnementale pour l'atteinte des objectifs de développement durable : application à la gestion de la biodiversité ». A cette occasion, Monaco a financé plusieurs bourses permettant la venue, à Paris, de jeunes étudiants/chercheurs en provenance de pays en développement.

* **La Principauté de Monaco a accueilli, du 8 au 10 décembre 2010, un Colloque international placé sous l'égide de l'UNESCO**, rassemblant 34 experts de 18 pays, **pour débattre des thèmes liés à l'éthique de l'environnement, la biodiversité et le changement climatique**. L'objectif de ce Colloque était de favoriser la prise en compte des enjeux éthiques dans les réflexions internationales. Les conclusions et principales recommandations issues de ce Colloque devraient être rassemblées au sein d'une courte brochure à paraître en avril 2011.

Ce Colloque s'est inscrit dans le projet envisagé par l'UNESCO d'élaboration d'une **Déclaration de principes éthiques en rapport avec le changement climatique**.

* Dans le **domaine de l'éducation**, l'implication de Monaco en faveur du programme « *les droits humains et l'éducation pour lutter contre la pauvreté au Niger : soutien à l'alphabétisation des femmes et aux activités génératrices de revenus* » a plusieurs fois été soulignée au sein de l'UNESCO. Cette image a été encore davantage confortée par la conclusion d'un nouvel accord entre le Gouvernement Princier et l'UNESCO relatif à un programme de formation des maîtres au Burkina

Faso en vue d'atteindre les objectifs de l'Education Pour Tous, qui a bénéficié d'une enveloppe de 50.000 € en 2010.

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)

L'OIF demeure une Organisation au sein de laquelle la Principauté de Monaco a la possibilité d'agir activement, d'influencer les décisions et de faire entendre sa voix. De plus, Monaco s'inscrit comme un des principaux bailleurs de fonds de l'Organisation, de par le montant important des contributions obligatoires et volontaires versées chaque année. Ainsi, ce statut et ce dynamisme confèrent à la Principauté une très bonne visibilité et en font un Etat écouté, apprécié et estimé.

La Délégation de Monaco auprès de l'OIF à Paris participe régulièrement aux différentes réunions des instances de l'OIF.

Ainsi, la Délégation a assisté aux réunions des quatre Commissions spécialisées dont le rôle est de préparer les travaux du Conseil Permanent de la Francophonie (CPF) : la Commission politique, la Commission de coopération et de programmation, la Commission administrative et financière et la Commission économique.

A cet égard, il est important de signaler que la Principauté assure, depuis avril 2009, **la vice-présidence de la Commission économique du CPF**, qui traite notamment de la question des industries culturelles et encourage la mise en réseau d'entreprises francophones ainsi que la mise en œuvre des engagements pris par les Etats et Gouvernements membres lors des Sommets de la Francophonie dans le domaine économique et social.

En 2010, la Commission économique a tenu 4 sessions consacrées à l'examen des engagements en matière économique et sociale figurant dans la Déclaration et les Résolutions adoptées à Québec, lors du XIIème Sommet de la Francophonie.

Ces quatre sessions ont porté sur :

- l'initiative sur la transparence des industries extractives,
- la sécurité alimentaire et, notamment, le phénomène d'appropriation massive des terres agricoles par les grands groupes agroalimentaires,
- le tourisme durable et, notamment, la promotion du tourisme dans les pays francophones du Sud,
- le bilan des travaux de la Commission économique depuis le Sommet de Québec.

Il convient de signaler que le règlement intérieur du CPF ne définit pas le mandat attribué à la Commission économique en raison de sa vocation généraliste et de sa programmation basée sur l'actualité des Etats membres. Celle-ci a, toutefois, connu une activité plus importante depuis deux ans, notamment grâce aux impulsions apportées par la vice-présidence monégasque, en examinant des questions telles que la gouvernance et la solidarité économiques, l'environnement, le développement durable, la crise alimentaire et les changements climatiques et en adoptant une approche participative qui consiste à solliciter des Etats et Gouvernements membres des contributions écrites pour mieux préparer les thèmes débattus.

Enfin, en 2010, la Délégation a également pris part aux quatre Conseils Permanents de la Francophonie (CPF), dont un, exceptionnel, consacré à la situation au Niger.

Dans le cadre de la programmation de l'OIF, la Principauté est plus particulièrement impliquée sur deux axes prioritaires visant à promouvoir d'une part, l'usage de la langue française et, d'autre part, la coopération au service du développement durable et de la solidarité. Elle a ainsi contribué, en 2010, à hauteur de 240.000 €, en faveur des actions suivantes :

- 100.000 € au projet de volontariat francophone,
- 40.000 € en faveur de la réhabilitation du Centre de lecture et d'animation culturelle (CLAC) de la ville de Cabaret en Haïti,
- 100.000 € au projet d'extension des CLAC au Burundi.

L'année 2010 francophone a été marquée par la tenue, **les 23 et 24 octobre à Montreux** (Suisse), de la XIII^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant le français en partage, communément appelée "**Sommet de la Francophonie**". Le Sommet est l'instance suprême de la Francophonie et se réunit tous les deux ans. 3.000 personnes représentant les 70 Etats et gouvernements de la Francophonie y ont participé.

Une Délégation monégasque conduite par S.A.S. le Prince Souverain¹⁹ a activement pris part aux discussions et événements proposés dans le cadre du Sommet.

Ce XIII^{ème} Sommet de la Francophonie avait pour thème général « Défis et visions d'avenir pour la Francophonie ». Les discussions ont, à cet égard, été orientées autour des trois thématiques suivantes :

- la Francophonie acteur des relations internationales et sa place dans la gouvernance mondiale ;
- la Francophonie et le développement durable : les solidarités francophones face aux grands défis (sécurité alimentaire, changement climatique et diversité biologique) ;
- la langue française dans un monde globalisé : les défis de la diversité et de l'innovation.

A l'issue de ce Sommet, la **Déclaration de Montreux** a été adoptée.

La Principauté a participé intensivement aux travaux du Groupe ad hoc de travail sur la préparation des documents destinés à être adoptés lors du Sommet et a, à cette occasion, formulé plusieurs propositions, qui ont été plutôt bien accueillies par l'ensemble des Délégations, relatives aux thèmes suivants :

- les Objectifs du Millénaire pour le Développement (O.M.D.), et plus particulièrement ceux relatifs à la santé ;
- le concept de sécurité humaine ;
- l'environnement : changement climatique, Mécanisme pour un Développement Propre (MDP), Programmes d'Actions Nationaux d'Adaptation (PANA), activités de l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF), préservation de la biodiversité, vulnérabilité des Petits Etats Insulaires en Développement.

En outre, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé d'accepter les cinq candidatures déposées en vue de l'obtention du statut d'observateur au sein de l'OIF émanant de l'Estonie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, de la République Dominicaine et des Emirats arabes unis. L'OIF compte désormais 75 Etats et gouvernements, dont 56 membres et 19 observateurs.

Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF a été réélu au poste de Secrétaire général de la Francophonie pour un second mandat de quatre ans.

¹⁹ La Délégation monégasque était composée de M. Georges LISIMACHIO, Chef de Cabinet de S.A.S. le Prince Souverain ; S.E. M. Jean PASTORELLI, Ambassadeur, Représentant Personnel de Monaco auprès du Conseil Permanent de la Francophonie ; Mme Mireille PETTITI, Directeur Général du Département des Relations Extérieures ; M. Jérôme FROISSART, Directeur de la Coopération Internationale ; Mme Carole LANTERI, Premier Conseiller, Représentant Permanent Adjoint près l'Office des Nations Unies à Genève ; M. Rémi MORTIER, Conseiller à l'Ambassade de Monaco en France ; Mlle Anaïs KEMBLINSKY, Elève fonctionnaire à la Direction des Affaires Internationales ; Mme Nadège BASILE, Attachée de presse au Cabinet Princier ; Mme Krissinda THOMEL, journaliste et M. Serge PREMONT, cameraman au Centre de Presse.



Le Sommet s'est clôturé par l'adoption de neuf résolutions portant sur :

- la Déclaration de Bamako, dix ans après son adoption,
- les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone,
- la situation en Guinée,
- la reconstruction d'Haïti,
- le renforcement de la coopération entre les Etats pour lutter contre les faux médicaments et les produits médicaux falsifiés,
- le renforcement de la coopération internationale pour lutter contre la criminalité transnationale organisée,
- le renforcement de la coopération internationale afin de lutter contre la piraterie,
- les actes terroristes,
- les inondations récurrentes frappant de nombreux pays de l'espace francophone.

Le Sommet a confirmé la tenue du **XIV^{ème} Sommet de la Francophonie à Kinshasa** en République Démocratique du Congo, **en 2012**.

En marge du Sommet, des pactes linguistiques destinés à renforcer la place de la langue française ont été signés par le Secrétaire général avec trois pays : le Liban, les Seychelles et Sainte-Lucie.

Il convient de signaler la publication, par l'Observatoire de la langue française, du premier rapport sur « La langue française dans le monde 2010 », , présenté à l'occasion du Sommet de Montreux.

L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) _____

Le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'O.S.C.E. s'est déroulé, les 1^{er} et 2 décembre 2010, à Astana, au Kazakhstan. Ce Sommet, le premier à se tenir depuis le Sommet d'Istanbul en 1999, a rassemblé les chefs d'Etat et de gouvernement des 56 États participants et de 12 partenaires pour la coopération, ainsi que des hauts représentants d'organisations régionales et internationales.

Participant en sa qualité d'Etat membre de l'Organisation depuis la signature des Accords d'Helsinki en 1975, la Principauté de Monaco était représentée par une délégation conduite par S.E.M. le Ministre d'Etat²⁰.

Dans l'allocution qu'il a prononcée au nom de la Principauté, S.E.M. Michel ROGER a rappelé l'engagement de la Principauté dans le domaine des **activités liées à la dimension humaine de l'O.S.C.E.**, et plus particulièrement en faveur des programmes d'action à destination des populations les plus vulnérables, au premier rang desquelles les enfants et les femmes. Le Ministre d'Etat a précisé à cet effet que la Principauté apportait depuis plusieurs années son appui à des initiatives, venant de la société civile, qui bénéficient aux enfants victimes de la traite ou en danger de l'être.

A l'occasion de cet événement, Monaco a signé avec l'O.S.C.E. un accord relatif à la prévention du trafic d'enfants sans prise en charge parentale en République de Moldavie et pour lequel un financement est prévu pour trois années, de 2010 à 2012.

²⁰ La délégation était composée de S. E. Monsieur Claude GIORDAN, Ambassadeur de Monaco en Allemagne et Représentant Permanent de la Principauté auprès de l'O.S.C.E., et de Monsieur Cédric BRAQUETTI, Deuxième Secrétaire à l'Ambassade de Monaco en Allemagne.



En ce qui concerne la dimension économique-environnementale de l'O.S.C.E., S.E.M. Michel ROGER a rappelé que la préservation et la mise en valeur de l'Environnement, à la lumière de l'engagement exemplaire de S.A.S. le Prince Souverain en faveur de la protection de l'Environnement, constituaient une préoccupation ancienne et constante de la Principauté, et que, dans les années à venir, Monaco étudiera avec la plus grande attention toute possibilité d'une coopération avec l'O.S.C.E. dans cette « deuxième dimension » dont l'importance, liée à la sécurité humaine et environnementale des Etats membres, ne peut que s'accroître à condition de porter précisément sur des sujets où la légitimité de l'O.S.C.E. et ses moyens apportent une vraie plus-value.

Enfin, dans la dimension politico-militaire de l'O.S.C.E., S.E.M. Michel ROGER a rappelé que la Principauté de Monaco, à sa juste place et avec ses moyens propres, adhère sans réserve à l'idée d'un ensemble euro-atlantique et euro-asiatique de sécurité et de coopération, en mesure de faire face aux nouvelles menaces venant de l'extérieur et de résoudre les problèmes nés en son sein.

En conclusion de cet événement, les dirigeants présents au Sommet ont adopté la « *Déclaration commémorative d'Astana : vers une communauté de sécurité* », dans laquelle ils réaffirmaient leur attachement aux principes de l'O.S.C.E., ainsi que « *le soutien à l'approche globale de la sécurité basée sur la confiance et la transparence dans le domaine politico-militaire, sur des politiques économiques et environnementales rationnelles et sur la pleine observation des Droits de l'Homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit* ».

En marge du Sommet, une réunion des « Petits Etats » d'Europe au sein de l'O.S.C.E. a réuni, le 29 novembre 2010, à Astana, les représentants des délégations du Liechtenstein, Saint Marin, Andorre, et Monaco. Ce groupe a, pour la première fois, financé en commun un projet en Moldavie dans le cadre de la lutte contre le trafic des êtres humains. Cette réunion a, par ailleurs, été l'occasion de faire un point sur les actions entreprises au sein de l'initiative depuis son lancement, par Monaco, en 2008 et de mettre en perspective l'année de travail à venir.

D'une manière générale, au sein de l'O.S.C.E., Monaco, Etat sécuritaire et sûr, continue de privilégier la mise en exergue de son « modèle » de société²¹, soutenant des actions ou des textes portant, avant tout, sur la protection de l'être humain et le respect de ses libertés fondamentales.

L'Agence Internationale pour l'Energie Atomique (A.I.E.A.)

*** Le 13 juillet 2010, M. Yukiya AMANO, Directeur Général de l'A.I.E.A. (Agence Internationale de l'Energie Atomique), a effectué une visite officielle à Monaco,**

A l'occasion de cette visite, le Directeur Général de l'A.I.E.A. a été reçu en audience privée par S.A.S. le Prince Souverain. Lors de la réunion de travail au Palais Princier, ont été évoqués l'avenir des Laboratoires de l'environnement de l'A.I.E.A. et les différents partenariats existants avec les organismes de la Principauté comme le Centre Scientifique de Monaco (C.S.M.), la Commission pour l'Exploration Scientifique de la Mer Méditerranée (C.I.E.S.M.), la Fondation Prince Albert II, le Bureau Hydrographique International (B.H.I.).

Au terme de ces échanges et travaux, S.E. Monsieur Franck BIANCHERI et M. Massoud SAMIEI, collaborateur de M. AMANO et Chef du Programme d'action pour la cancéro-thérapie (PACT), ont signé **un accord de coopération dans le domaine de la santé. Cet accord prévoit d'approfondir le partenariat entre la Principauté de Monaco et l'AIEA dans le domaine de la recherche sur le diagnostic et le traitement du cancer et d'aider à la création d'un Centre National de Radiothérapie à Niamey, au Niger.**

²¹ Suivant les orientations exprimées par S.A.S. le Prince Souverain dans Son discours d'avènement – Monaco, 12 juillet 2005.

La contribution de la Coopération monégasque, d'un montant de 175.000 € sur deux ans, sera allouée en faveur de la formation de personnels de santé nigériens qui exercent au sein du centre de radiothérapie.

* Comme chaque année, la Principauté de Monaco a pris part à la **Conférence Générale de l'A.I.E.A., dont la 54^{ème} session s'est tenue à Vienne du 20 au 24 Septembre 2010** ²².

L'aspect le plus marquant du discours prononcé par le Directeur Général fut l'évocation de la Principauté ainsi que la personne du Prince en termes élogieux. Mentionnant sa visite au Laboratoire de l'A.I.E.A. à Monaco au mois de juillet 2010, M. AMANO a souligné que S.A.S. Albert II « a toujours été un partenaire exceptionnel pour l'A.I.E.A. », avant de poursuivre : « le travail des laboratoires de Monaco est vital dans l'aide apportée à la protection de la plus importante ressource naturelle mondiale : nos océans et nos mers ».

* En outre, du 23 au 25 novembre 2010, s'est déroulée à Monaco, à l'initiative d'ITER ORGANIZATION, la première édition des **Monaco Iter International Fusion Energy Days (MIIFED)**, organisée conjointement par la Principauté de Monaco et l'A.I.E.A.. Ces travaux consistent en des cycles de conférences scientifiques, permettant au monde scientifique de faire le point sur l'avancée de la recherche dans différents domaines.

A travers cette manifestation, la Principauté de Monaco a souhaité affirmer et perpétuer son engagement concernant le projet ITER – projet international commun de recherche et de développement – dont l'objectif est de développer un prototype de « centrale de fusion » qui soit à la fois sûr, fiable, respectueux de l'environnement et viable d'un point de vue économique.

Le Bureau International des Expositions (BIE)

Le Bureau International des Expositions a été créé par la Convention de Paris de 1928 qui a établi les droits et les responsabilités des organisateurs des expositions et des participants.

Le BIE est une organisation internationale chargée de superviser le calendrier, la candidature, la sélection et l'organisation des expositions universelles et internationales.

Le Bureau International des Expositions est composé de 157 Etats et est actuellement présidé par M. Jean-Pierre LAFON (France).

La Délégation monégasque auprès du Bureau International des Expositions est composée de :

- S.E. M. Jean PASTORELLI, Ambassadeur de Monaco en France ;
- Mme Catherine FAUTRIER, Commissaire Général du Pavillon de Monaco à l'Exposition Universelle de Shanghai 2010 ;
- M. Frédéric LABARRERE, Conseiller à l'Ambassade de Monaco en France.

Le 24 novembre 2009, lors de la 146^{ème} Session de l'Assemblée Générale, la Principauté de Monaco a été élue au sein de la **Commission de l'Administration et du Budget** – l'une des quatre Commissions de l'Organisation – pour un mandat de deux ans.

Lors de la dernière réunion de cette commission, qui s'est tenue à Paris le 22 mars 2010, la Principauté a été élue, à l'unanimité, **Vice-Présidente** de celle-ci.

²² La délégation était composée de S.E. Monsieur Claude GIORDAN, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne, Monsieur Cédric BRAQUETTI, Deuxième Secrétaire à l'Ambassade de Monaco en Allemagne, et Monsieur Benjamin LABARRERE, Deuxième Secrétaire à l'Ambassade de Monaco en Allemagne,



L'année 2010 a également été marquée par la participation de Monaco à l'**Exposition Universelle de Shanghai** qui a eu lieu du 1^{er} mai au 31 octobre 2010. Cette exposition a connu un grand succès puisque qu'elle a compté plus de 72 millions de visiteurs. Le pavillon de Monaco qui avait pour thème « Monaco passé, présent et futur, la Cité-Etat en évolution face aux défis » a attiré 2,3 millions de visiteurs.

Enfin, une délégation monégasque²³ a participé à la **147^{ème} session de l'Assemblée Générale du BIE** qui s'est déroulée à Paris le 23 novembre 2010. Au cours de cette Assemblée, le projet d'Exposition *Milan 2015* a été officiellement enregistré et cinq Règlements spéciaux relatifs à l'organisation de l'Exposition Yeosu 2012 ont été approuvés. Par ailleurs, les représentants de l'Exposition de Shanghai ont présenté le premier bilan de cet événement.

L'Union pour la Méditerranée (UpM)

Au cours de l'année 2010, l'UpM a continué à subir les conséquences des difficultés liées au processus de paix au Proche-Orient. Le 2^{ème} Sommet des Chefs d'Etat a été reporté à deux reprises : il devait se dérouler à Barcelone le 7 juin, puis le 21 novembre 2010 et a finalement été reporté à une date encore indéterminée.

Le début de l'année 2010 a vu la **mise en place du Secrétariat de l'UpM**. Le 25 janvier 2010, le Jordanien, Ahmad MASSA'DEH a été élu Secrétaire général.

Par la suite, 6 Secrétaires généraux adjoints ont été nommés :

- M. Lino CALDARELL (Italie) pour la coordination du financement des projets, les PME et le développement économique ;
- M. Yigit ALPOGAN (Turquie) pour les transports ;
- M. Panagiotis ROUMELIOTIS (Grèce) pour l'énergie (y compris les énergies renouvelables) ;
- M. Rafiq HUSSEINI (Autorité Palestinienne) pour l'environnement, l'eau et la dépollution ;
- M. Ilan CHET (Israël) pour l'éducation supérieure, la recherche et l'université euro-méditerranéenne ;
- Mme Cécilia ATTARD-PIROTTA (Malte) pour les affaires sociales et civiles et la protection civile.

En outre, le 4 mai 2010, le Secrétariat de l'UpM a signé un **accord de siège avec l'Espagne** donnant la personnalité juridique à l'UpM. Sur proposition de l'Espagne, le Secrétariat général a fixé son siège au Palais de Pedralbes, à Barcelone.

Enfin, lors de la réunion des Hauts fonctionnaires qui s'est déroulée à Bruxelles le 12 novembre 2010, ont été adoptés le **budget et le programme de travail pour 2011** du Secrétariat général. Le programme de travail définit les missions du Secrétariat et les projets clé qu'il devra commencer à mettre en œuvre en 2011, afin de donner une impulsion à l'UpM. Le budget pour 2011 a été fixé à 6 millions d'euros et est financé pour moitié par la Commission européenne et pour le reste par les contributions volontaires des Etats partenaires.

Une participation active aux travaux de l'UpM

Il faut souligner la participation active du Gouvernement Princier et notamment de la Direction de l'Environnement, aux réunions sur la thématique de l'eau. Ainsi une délégation

²³ Cette délégation était conduite par M. Jean PASTORELLI, Ambassadeur de Monaco en France, accompagné de M. Frédéric LABARRERE, Conseiller.

monégasque²⁴ a participé à la **réunion ministérielle sur l'eau qui s'est déroulée le 13 avril 2010 à Barcelone**. Lors de cette réunion, la Stratégie Méditerranéenne pour l'Eau n'a pas pu être adoptée en raison du différend entre Israël et l'Autorité palestinienne quant à la mention dans le document des « territoires occupés ».

Dans un autre domaine d'activité de l'UpM, une délégation monégasque²⁵ a pris part à la **réunion ministérielle ECOFIN-FEMIP** qui s'est tenue à Bruxelles le 18 mai 2010. Les Ministres de l'Economie et des Finances des Etats membres de l'UpM se réunissaient notamment pour examiner les progrès de la Facilité Euro-Méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat (FEMIP), opérationnelle depuis 2002 et qui fournit une aide aux pays du Sud afin de créer un environnement favorable aux investissements et au développement du secteur privé.

Les Ministres avaient relevé que les pays du Sud de la Méditerranée avaient également été touchés par la crise, mais ont été moins affectés que les pays du Nord. En outre, les délégations ont mis l'accent sur le caractère prioritaire des réformes structurelles à entreprendre pour assurer une croissance et un développement durable de cette région. Les Ministres ont également reconnu la nécessité de faciliter le financement des micro-entreprises et des PME de la zone Euromed.

Monaco a également participé à la **réunion du Comité FEMIP** (Facilitation euro-méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat) qui s'est déroulée le 15 novembre 2010 au Luxembourg. Cette réunion a été l'occasion de faire un état des lieux des différents projets en cours et de leur avancement notamment dans le domaine la dépollution de la Méditerranée, du développement des énergies renouvelables et des transports.

Enfin, Monaco a pris part aux deux réunions sectorielles suivantes :

- la réunion des Ministres du commerce (Bruxelles, 11 novembre 2010)²⁶;
- la réunion des Ministres pour l'Emploi et le Travail (Bruxelles, 21 et 22 novembre 2010)²⁷.

Malgré les difficultés pour tenir un Sommet des Chefs d'Etat, certaines réunions ministérielles ont permis la conclusion d'accords entre les pays partenaires. Ainsi, la réunion des Ministres du commerce qui s'est tenue à Bruxelles le 11 novembre 2010, a permis d'adopter des priorités pour renforcer les relations commerciales euro-méditerranéennes ainsi que des mesures destinées à faciliter le commerce des produits palestiniens.

Monaco et la Fondation Anna LINDH

En sa qualité d'Etat partenaire de l'UpM, Monaco participe aux activités de la Fondation Anna LINDH pour le Dialogue entre les cultures dont l'objectif politique est de faire de la région Euro-Méditerranéenne une « aire de coopération, d'échange, de mobilité, de compréhension mutuelle et de paix ».

En 2010, les résultats de la Fondation Anna Lindh ont été très positifs. Elle a financé plus de 150 projets, tout en organisant le Forum Anna Lindh pour la promotion des actions interculturelles

²⁴ La délégation était composée de M. Cyril GOMEZ, Directeur de l'environnement et de Mlle Céline VAN KLAVEREN, Rédacteur principal au sein de la Direction des Affaires Internationales.

²⁵ Cette délégation était conduite par S.E.M José BADIA Ambassadeur, Chef de la Mission de Monaco auprès de l'Union européenne, accompagné de M. Pierre-Henri SETTIMO, Conseiller d'Ambassade.

²⁶ Monaco était représenté à cette réunion par S.E.M. José BADIA, Ambassadeur, Chef de la Mission de Monaco auprès de l'Union européenne.

²⁷ La délégation monégasque était conduite par S.E.M. José BADIA accompagné de Mme Pascale PALLANCA, Inspecteur principal du travail et de M. Stéphane PALMARI, Chargé de mission au Département des Affaires Sociales et de la Santé.

et en publiant le Rapport sur les tendances interculturelles. Elle a également organisé de nombreuses activités en partenariat dans les domaines de la culture, de l'éducation et des médias.

L'une des activités de la Fondation Anna LINDH dans le domaine des médias, est la remise du Prix méditerranéen du Journalisme.

Conformément au partenariat scellé, en juin 2009, entre la Principauté de Monaco, la Fondation Anna LINDH et la Monaco Méditerranée Foundation (MMF), chef de file du réseau monégasque Anna Lindh, selon lequel le Prix méditerranéen du Journalisme sera remis à Monaco pour les éditions 2009, 2010 et 2011, la cérémonie de **l'édition 2010**²⁸ s'est déroulée le 14 octobre 2010 à la Salle des Arts du Sporting d'Hiver, en présence de S.A.S le Prince Souverain.

Par ailleurs, une table ronde précédant la cérémonie de Remise des Prix s'est tenue sur le thème « Médias et perceptions interculturelles dans la région Euro-méditerranéenne : le rapport Anna Lindh 2010 ». Elle a réuni avec beaucoup de succès, tant dans la qualité des échanges que le nombre de présents, des experts éminents du monde des médias.

Enfin, la Monaco Méditerranée Foundation a représenté la Principauté lors de la 9^{ème} réunion des Chefs de file du réseau Anna Lindh. Les priorités de la Fondation Anna LINDH réaffirmées lors de cette réunion sont de consolider le réseau, en particulier palestinien, turc, jordanien, tunisien et algérien où la demande de représentativité est forte et de renforcer le lien avec la société civile.

Les institutions euro-méditerranéennes

Monaco participe; à tous les niveaux et dans toutes les institutions euro-méditerranéennes, aux travaux de l'UpM : le Conseil National au sein de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UPM), le Conseil municipal au sein de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) et le Conseil économique et social monégasque en sa qualité de membre de l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions similaires (AICESIS) qui se réunit régulièrement avec le Conseil économique et social européen (CESE), à l'occasion de Sommets euro-méditerranéens des CES.

L'Organisation des Etats Américains (OEA) _____

Cette Organisation a été créée en 1948 avec la signature à Bogota de la Charte de l'O.E.A..

L'Organisation des Etats Américains a été établie en vue d'atteindre entre ses Etats membres, selon l'article 1 de sa Charte, « un ordre de paix et de justice, de maintenir leur solidarité, de renforcer leur collaboration et de défendre leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur indépendance ».

Elle compte aujourd'hui 35 Etats indépendants des Amériques et a accordé le statut d'observateur permanent à 65 Etats, ainsi qu'à l'Union européenne.

²⁸ A cette occasion, ont été récompensés :

- Jean DANIEL et Mona AL-TAHAWY pour l'ensemble de leur carrière;
- Safraz MANZOOR dans la catégorie presse ;
- Ali GOHINE dans la catégorie audio-visuel ;
- Pierre MARI dans la catégorie audio-visuel ;
- Dalia ZIADA dans la catégorie on-line médias ;
- Yizhar BE'ER dans la catégorie "cultural heritage".



A l'occasion de la dernière session ordinaire du Conseil Permanent de l'OEA qui s'est tenue le 15 septembre 2010 à Washington, **Monaco est devenu officiellement le 65^{ème} pays** à obtenir le statut d'**Observateur Permanent** auprès de l'Organisation.

S.E.M. Gilles NOGHES, Ambassadeur de Monaco au Etats-Unis a été nommé observateur auprès de l'O.E.A..



IV

POLITIQUES SECTORIELLES

Dans chacune des Organisations internationales auxquelles Monaco appartient, le Gouvernement Princier défend les valeurs et objectifs fixés par S.A.S. le Prince Souverain. Il s'agit des domaines dans lesquels Monaco parvient à faire entendre sa voix car la Principauté apporte, dans ces différents domaines d'action, une réelle valeur ajoutée.

Ainsi les politiques transversales poursuivies par la diplomatie monégasque concernent notamment la protection des enfants, le renforcement du rôle des femmes, le développement des énergies renouvelables, la protection des Pôles, l'accès équitable et durable à l'eau, le développement de la paix à travers le sport et l'accès aux soins de santé pour tous.

La Protection des enfants

* La Principauté de Monaco a été invitée à participer, en sa qualité d'Etat Membre du Conseil de l'Europe au **lancement de haut niveau de la campagne du Conseil de l'Europe contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, qui s'est tenue à Rome, les 29 et 30 novembre 2010**²⁹.

Le Conseil de l'Europe et le Ministère italien pour l'égalité des chances ont lancé, les 29 et 30 novembre 2010, la campagne européenne pour promouvoir les mesures juridiques et éducatives nécessaires pour combattre toutes les formes de violence sexuelle à l'égard des enfants.

Les mesures proposées sont inscrites dans la récente Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. La campagne a, notamment pour objectifs, d'obtenir la ratification de cette Convention et sa mise en œuvre par tous les Etats Membres du Conseil de l'Europe³⁰.

Cette campagne porte sur une règle simple – la règle « on ne touche pas ici » – que les parents sont encouragés à enseigner aux enfants de 4 à 7 ans pour leur expliquer qu'ils ont le droit de poser des limites et d'exprimer leurs sentiments et qu'ils peuvent se faire entendre.

A l'issue de cette présentation, de courtes déclarations sur cette thématique ont été prononcées par de Hauts représentants ; à cette occasion, S.E. Mme Claudette GASTAUD a prononcé le message adressé par S.A.R. la Princesse Caroline de Hanovre, visant à soutenir cette action du Conseil de l'Europe ainsi qu'à annoncer la réunion « Monaco + 5 » qui se tiendra en Principauté en novembre 2011.

²⁹ La délégation monégasque conduite par S.E. Madame Claudette GASTAUD, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe était composée comme suit : Docteur Anne NEGRE, Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale ; Mme Sylvia CHEYNUT, Responsable du Centre de Formation pédagogique à la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports ; M. Christophe ANDRONACO, Commandant de Police ; Mme Karine MARQUET, Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction des Affaires Internationales.

³⁰ La Principauté de Monaco a signé cette convention le 22 octobre 2008

En outre, se sont déroulés les travaux des 4 groupes de travail, en présence de nombreux intervenants, sur les thématiques suivantes :

- Session I : « Prévention et signalement de la violence sexuelle infligée aux enfants » ;
- Session II : « Combattre la violence sexuelle par la loi : ce que les Etats peuvent faire ! » ;
- Session III : « Venir en aide aux enfants victimes de violences sexuelles » ;
- Session IV : « Ouvrir la voie à la réussite des campagnes nationales ».

A l'issue de cette réunion, les différents intervenants ont conclu à la nécessaire mise en œuvre de cette campagne dans les Etats Membres du Conseil de l'Europe et ce, afin de lutter contre ce phénomène de violence sexuelle infligée aux enfants.

* Pour mémoire, la Principauté avait accueilli la Conférence de lancement du programme du Conseil de l'Europe « Construire une Europe pour et avec les enfants » à Monaco les 4 et 5 avril 2006, sous la Présidence de S.A.R. la Princesse Caroline de Hanovre.

S'agissant de l'avenir du partenariat entre la Principauté et le Conseil de l'Europe, **Monaco accueillera les 20 et 21 novembre 2011, la conférence « Construire une Europe pour et avec les enfants : Monaco + 5 ».**

Cette prochaine Conférence permettra de faire le bilan des activités menées jusqu'à ce jour et de définir une stratégie 2012-2014 renouvelant ainsi la détermination de la Principauté à défendre et promouvoir les droits de l'enfant.

Les Femmes

* La Principauté de Monaco participe régulièrement aux réunions du **Comité Directeur pour l'Egalité entre les femmes et les hommes (CDEG) du Conseil de l'Europe** et a notamment pris part à la 7^{ème} Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de l'égalité entre les femmes et les hommes.

* Il convient également de rappeler que les 54 États Membres du Conseil économique et social (ECOSOC) ont élu, le 10 novembre 2010 les 41 membres du Conseil d'Administration de l'Agence des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, dite **l'entité ONU-FEMMES**.

La Principauté avait soutenu la résolution A/63/L.103 portant sur la cohérence du système des Nations Unies et, notamment sur la création d'une entité composite en faveur de la promotion, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

L'entité fusionne quatre composantes jusqu'à présent distinctes du système des Nations Unies : la Division de la promotion de la femme (DAW), l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes (OSAGI) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

Le 2 juillet 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a voté à l'unanimité la création d'« ONU-Femmes », afin d'accélérer les progrès dans les politiques et actions lancées en réponse aux besoins des femmes et des filles à travers le monde. Cette décision s'inscrivait aussi dans le cadre de l'agenda de la réforme de l'ONU qui vise à regrouper les ressources et les mandats des différentes agences pour en accentuer l'impact. Cette Résolution portant création d'« ONU-Femmes », adoptée par acclamation, a également été soutenue par Monaco.



Le Conseil économique et social (ECOSOC) a élu le 10 novembre 2010 les 41 membres du Conseil d'administration de la toute nouvelle entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, « ONU-Femmes » dirigée par Mme Michelle BACHELET. Le mandat des 41 membres élus du Conseil d'administration d'ONU-Femmes prend effet à la date de leur élection et s'achèvera le 31 décembre de l'année au cours de laquelle ce mandat arrivera à expiration.

Cette nouvelle entité est devenue opérationnelle le 1^{er} janvier 2011.

L'Environnement

Les Régions Polaires

- Antarctique

De par Son engagement en faveur de la protection de l'environnement, S.A.S. le Prince Souverain a souhaité que Son Gouvernement poursuive ses efforts au niveau international ainsi que dans la protection des régions polaires.

* Après être devenu membre, le 31 juillet 2009, au Protocole de Madrid relatif à la protection de l'Environnement du Traité de Washington sur l'Antarctique, **la Délégation monégasque a participé, pour la première fois, au Comité pour la protection de l'Environnement (CPE)** lors de la 33^{ème} Session de la Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique (RCTA) et de la 13^{ème} Session du Comité pour la Protection de l'Environnement (CPE), qui se sont déroulées simultanément du 3 au 14 mai 2010 à Punta Del Este, en Uruguay.

Ce Protocole institue un régime global de protection de l'environnement en Antarctique. Il fait de cette zone « une réserve naturelle consacrée à la paix et à la science » et il soumet toutes les activités qui se déroulent en Antarctique à des obligations de respect de l'environnement.

Ce Comité examine et évalue les interactions entre les activités (touristiques et scientifiques principalement) et l'environnement dans cette région, afin d'élaborer des mesures de protection environnementale adéquates.

Cette première participation a présenté un grand intérêt pour la Principauté qui a pu s'informer des travaux effectués par le CPE, mais qui a également permis d'obtenir une vision plus précise des risques menaçant cette région, outre les changements climatiques.

* De plus, la Principauté de Monaco, à travers le Centre Scientifique de Monaco, est devenue **membre du Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR), le 9 août 2010.**

Le SCAR est une organisation internationale, interdisciplinaire et non-gouvernementale chargée du développement et de la coordination internationale de la recherche scientifique en Antarctique et de promouvoir les connaissances scientifiques, la compréhension et l'éducation sur les différents aspects de l'Antarctique et son rôle au niveau du système planétaire.

Cette adhésion s'inscrit dans la continuité des actions engagées par Monaco en Antarctique et permet au Centre Scientifique de Monaco de développer ses recherches dans cette région.

- Arctique

Comme annoncé l'an dernier, suite au **Colloque international organisé à Monaco en mars 2009**, sur le « Développement durable dans la région arctique face au changement climatique : défis scientifiques, sociaux, culturels et éducatifs », l'UNESCO a rassemblé **les actes et**

recommandations débattus à cette occasion dans un ouvrage intitulé « Changement Climatique et développement Durable en Arctique ».

Ce livre rassemble les connaissances, les inquiétudes et les points de vue discutés lors du colloque par d'éminents scientifiques spécialistes de l'Arctique dans le domaine des sciences naturelles et sociales, d'importants dirigeants Autochtones (Tchouktches, Evens, Inuits et Samis) ainsi que par des experts pour le domaine de l'éducation, de la santé et de l'éthique.

Pour mémoire, le lancement de la version anglaise s'est tenu lors de la Conférence des Parties de l'UNFCCC, le 9 décembre 2009 à Copenhague, au cours d'un événement parallèle OMM-UNESCO qui a rassemblé plus de 250 personnes. Le Gouvernement monégasque a offert, pour ce lancement, une réception.

La version française dudit ouvrage a été présentée lors d'un cocktail financé par Monaco, le 12 avril 2010, en marge de la 184^{ème} session du Conseil exécutif de l'UNESCO. A cette occasion, la Principauté était représentée par S.E. Mme Yvette LAMBIN-BERTI, Ambassadeur, Délégué Permanent de Monaco auprès de l'U.N.E.S.C.O. et par Mme Mireille PETTITI, Directeur Général du Département des Relations Extérieures.

Mers et Océans

La Principauté, à travers sa Mission permanente auprès des Nations Unies à New York, a maintenu son engagement dans le processus de renforcement du Droit de la Mer visant à une meilleure gouvernance des océans.

* En effet, la Mission de Monaco a participé, entre autres, à la reprise des travaux de la Conférence d'examen de l'Accord visant à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs, qui s'est tenue à New York, du 24 au 28 mai 2010.

A l'issue de ses travaux, la Conférence a adopté, par consensus, un Document final contenant un ensemble de recommandations visant au renforcement de la mise en œuvre dudit Accord en matière de conservation des stocks, de surveillance, de coopération internationale et de respect de l'application de la réglementation.

* La Principauté de Monaco a également participé aux **négociations des deux projets de résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la mer et ses ressources**. Ces négociations ont été sanctionnées, le 7 décembre 2010, par le vote du projet de Résolution sur les océans et le droit de la mer et l'adoption par consensus du projet de Résolution sur la viabilité des pêcheries.

Monaco s'est porté co-parrain de ces deux textes.

L'aspect le plus marquant de ces instruments, en ce qui concerne la Principauté, se rapporte à l'insertion dans la résolution sur les océans et le droit de la mer des dispositions proposées par Monaco. **La délégation monégasque a, en effet, proposé un ensemble d'éléments qui figurent désormais dans ce texte.**

Dans ses différentes interventions, S.E. Mme Isabelle PICCO, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies, a réitéré le soutien de la Principauté à la nécessité de renforcer la gouvernance internationale des océans et de leurs ressources, au renforcement des mesures visant à la protection des stocks chevauchants et grands migrateurs et a demandé à ce que les Parties s'engagent à poursuivre les efforts de conservation des espèces concernées.

A l'occasion de la **Journée Mondiale des Océans**, le 8 juin 2010, la Mission de Monaco a organisé, avec le concours de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer de l'ONU, **une projection du film « Océan »** de Jacques PERRIN et Jacques CLUZAUD.

Avant cette projection, a été diffusé un message de S.A.S. le Prince Souverain dans lequel Il a notamment rappelé que notre existence même est liée aux océans et que dépendent d'eux aussi la sécurité alimentaire, la santé, le climat et les moyens de subsistance de nombreux Etats.

Il est à noter que les initiatives prises par S.A.S. le Prince Souverain et Son Gouvernement dans la conservation des Océans ont été, par ailleurs, saluées par le représentant de Palau.

* Comme annoncé l'an dernier, le Gouvernement monégasque a organisé la **24^{ème} Assemblée Générale de l'ICRI (International Coral Reef Initiative), qui s'est tenue du 12 au 15 janvier 2010.**

L'ICRI est une initiative commune de l'Australie, de la France, du Japon, de la Jamaïque, des Philippines, de la Suède, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, au sein de laquelle des organisations gouvernementales, des organismes des Nations Unies, des banques multilatérales de développement, des ONG et des entreprises du secteur privé, coopèrent afin de préserver et protéger les récifs coralliens et leurs écosystèmes.

Depuis le 1^{er} juillet 2009, la France et Monaco, conjointement avec les Samoa assurent la présidence de l'ICRI, et ce, jusqu'en décembre 2011. Les activités de l'ICRI sont proches de la sensibilité de la Principauté vis-à-vis de la thématique corallienne (activité du Centre Scientifique et de l'AIEA, Musée Océanographique de Monaco, Réserve à corail du tombant des Spélugues...).

Cette réunion a permis l'élaboration de propositions pour une préservation des récifs coralliens et écosystèmes associés pour la région Caraïbe (tourisme, espèces envahissantes, aires marines protégées) et de recommandations pour une limitation des impacts des pêcheries en milieu récifal ; un groupe de travail a été constitué sur cette problématique.

Un nouvel appel à l'action internationale a également été lancé et la promotion des initiatives, la valorisation de la recherche scientifique et la sensibilisation des décideurs ont été au centre de l'action de la présidence.

Cet appel fut largement pris en compte dans d'autres instances internationales, et plus particulièrement lors de la 65^{ème} Assemblée générale de l'ONU, lors de laquelle Monaco a co-parrainé une résolution, présentée par l'Australie, relative à la protection des récifs coralliens.

* De plus, la Principauté a pris part à la **5^{ème} Conférence Mondiale sur les Océans, les Côtes et les Iles, qui s'est tenue du 3 au 7 mai 2010, au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (U.N.E.S.C.O.), à Paris.**

S.A.S. le Prince Souverain, accompagné d'une délégation monégasque, a participé à la clôture du symposium politique, scientifique et technique, qui s'est déroulé en marge de cette 5^{ème} Conférence Mondiale sur les Océans, les Côtes et les Iles.

Dans Son intervention, S.A.S. le Prince Souverain a rappelé qu'il était de notre devoir de consacrer une place centrale aux océans dans toutes les questions liées à la préservation de l'environnement et qu'en cette année internationale de la biodiversité, la pérennité des espèces marines devait impliquer des changements importants dans notre manière de vivre.

Il a également appelé à la multiplication des initiatives en faveur des Océans, afin de mettre en place des actions concrètes. A ce titre, Il a mentionné les actions de Monaco dans ce domaine à travers, entre autres, le Sanctuaire des mammifères marins PELAGOS, l'Accord RAMOGE pour la lutte contre la pollution, l'Accord pour la protection des cétacés ACCOBAMS, ainsi que Sa Fondation.

* Toujours dans le cadre de la biodiversité marine et comme annoncé, Monaco, à la demande personnelle de S.A.S. le Prince Souverain, a déposé le 15 juillet 2009 **une proposition d'inscription du thon rouge** à l'annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), visant à interdire le commerce international, principale cause du déclin de population de ladite espèce.

Cette proposition a été examinée lors de la **15^{ème} Conférence des Parties de la CITES** qui s'est tenue du 13 au 25 mars 2010 à Doha, au Qatar.

L'enjeu de cette Conférence, pour la Principauté, était d'éveiller les consciences sur la situation urgente du Thon rouge de Méditerranée, victime de la surexploitation du fait de la forte demande du marché international.

Si cette proposition a été rejetée, l'initiative du Gouvernement Princier a, cependant, atteint les objectifs suivants :

- porter pour la première fois une espèce de poisson hautement commercial à un haut niveau de préoccupation politique et d'intérêt médiatique ;
- informer le public sur le besoin de protéger cette espèce et de réfléchir aux modes de consommation des ressources naturelles ;
- faire en sorte que les pays pêcheurs (essentiellement les pays de l'Union européenne) et consommateurs (le Japon en particulier) s'engagent officiellement dans une gestion durable de l'espèce.

Cette proposition monégasque visait également à une complémentarité entre la CITES et la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA).

Cependant, certains Pays, et notamment les Pays membres de la CICTA à l'exception des Etats-Unis et de la Norvège, ont rejeté l'inscription du Bluefin Tuna à l'annexe I de la CITES arguant que seule la CICTA était compétente pour gérer cette espèce. De plus, de nombreux Etats, ainsi que le Président de la CICTA, s'étaient engagés à mettre en œuvre des mesures strictes permettant une pêche durable du Thon rouge.

* Dans ce cadre, la Principauté a pris part, en qualité d'observateur, à la **17^{ème} session de la CICTA** qui s'est déroulée à Paris du 17 au 27 novembre 2010, afin de savoir si les engagements pris par les Etats à Doha allaient être tenus.

S'agissant de la capacité de pêche du Thon rouge de Méditerranée et malgré la note positive en début de réunion, seule une infime réduction des quotas ????? Il manque quelque chose . En effet, au lieu de 13 500 t en 2010, le quota convenu pour 2011 est de 12 900 t, soit seulement 600 t de moins. Pour information, cela ne donne que 60% de probabilité pour une récupération du stock du thon rouge en 2022.

En revanche, quelques dispositions visant, entre autres, à renforcer le contrôle d'applications des mesures ont été intégrées afin de réagir, le cas échéant. Si ces mesures sont respectées et appliquées, le thon rouge de l'Atlantique Est et de Méditerranée pourrait avoir une chance de ne pas disparaître.

La proposition monégasque, faite lors de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, en mars

2010, **n'est donc pas restée sans suites de la part des Etats pêcheurs**, même si beaucoup d'efforts restent à faire. D'un point de vue général, la prise de conscience du public, notamment, grâce aux médias, représente une réelle avancée dans la protection de l'espèce.

En ce qui concerne les autres Organisations onusiennes, le Gouvernement Princier a maintenu sa forte participation grâce, entre autres, au suivi effectué par les Missions de Monaco auprès de l'Organisation à New York et à Genève.

* Enfin, parmi les rendez-vous phares de cette année 2010 en Principauté, il faut noter la **4^{ème} Réunion des Parties Contractantes d'ACCOBAMS** (Accord pour la conservation des cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente) qui s'est déroulée à Monaco du 9 au 12 novembre 2010, sous présidence monégasque.

En marge de cette réunion, **un Accord de Siège** entre le Gouvernement Princier de Monaco et le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS a été signé le 11 novembre 2010, en présence de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat et de Son Excellence Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et Financières et les Affaires Economiques Internationales.

Cet Accord de siège garantit l'indépendance de la Commission et lui confère un véritable statut juridique, apportant ainsi des garanties (Chercher un synonyme) au maintien de son personnel et de sa structure en Principauté.

L'accord vise à fournir un cadre juridique clair et stable des relations entre la Principauté de Monaco et le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS.

Avec cet Accord, le Gouvernement reconnaît la personnalité juridique du Secrétariat, lui fournit les locaux pour les besoins de son fonctionnement pour une période de 99 ans et prend également en charge les dépenses liées à son fonctionnement.

Biodiversité

* En cette année Internationale de la Biodiversité, une Délégation monégasque conduite par S.A.S. le Prince Souverain a pris part à la **10^{ème} Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique**, qui s'est tenue à Nagoya (Japon), du 18 au 26 octobre 2010.

Cette Conférence de Nagoya fut un succès, notamment après les bilans très mitigés de la Conférence sur le changement climatique de Copenhague (décembre 2009) et de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) de Doha (mars 2010).

En effet, les Etats ont pris des engagements substantiels en faveur de la biodiversité mondiale et ont clairement reconnu le rôle essentiel que joue la diversité biologique dans les OMDs.

Trois documents essentiels ont ainsi été adoptés à cette occasion, à savoir :

- un nouveau plan stratégique pour 2011-2020 ;
- une stratégie de mobilisation des ressources ;
- un nouveau Protocole sur l'Accès et le Partage des Avantages (APA).

Concernant le plan stratégique, on retiendra plus particulièrement les décisions visant à :

- réduire au moins de moitié ou, lorsque cela est possible, à près de zéro le taux de perte d'habitats naturels, y compris les forêts ;



- établir un objectif visant à protéger 17% des zones terrestres et d'eaux continentales ainsi que 10% des zones marines et côtières (contre 1% aujourd'hui), à travers la créations de zones protégées ;
- restaurer et conserver au moins 15% des zones dégradées ;
- faire un effort spécial pour réduire les pressions sur les récifs coralliens.

L'adoption du Protocole APA restera un aboutissement phare de ces deux semaines de conférence. Ce cadre légal contraignant permettra de réaliser le 3^{ème} objectif de la CDB, à savoir « d'assurer un partage équitable des bénéfices liés à l'exploitation des ressources génétiques ».

* En outre, lors de cette 10^{ème} Conférence de Nagoya, Monaco a participé au lancement officiel de **l'Atlas sur la biodiversité** dans l'espace francophone élaboré par l'OIF et l'UICN et pour lequel la Principauté avait contribué financièrement en 2009 afin de permettre sa publication.

Bien entendu, la Principauté a également participé à l'élaboration des fiches constituant l'Atlas. Cette participation démontre, une fois encore, la politique du Gouvernement Princier dans la protection de la biodiversité terrestre et marine ainsi que son engagement auprès de la Francophonie.

* Enfin, la Principauté a continué à suivre activement les Conventions sur l'environnement auxquelles elle est Partie (Convention de Bâle, Convention de Stockholm, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Convention de Barcelone ...) et à participer aux réunions portant sur la lutte contre le changement climatique, la prévention des risques de catastrophes naturelles et la Gouvernance environnementale. De plus, Monaco n'a pas manqué de se joindre aux autres Etats membres de l'ONU afin de célébrer les Journées Mondiales des Océans, de l'Environnement et de l'Eau, ainsi qu'aux réunions de haut niveau sur la biodiversité.

La Santé

La Santé est naturellement demeurée l'une des grandes priorités de la politique extérieure de la Principauté au cours de l'année 2010, tant par ses actions dans le domaine multilatéral, qu'à travers ses activités de Coopération. Ainsi :

* Outre le cadre de l'O.M.S. et dans le prolongement de sa participation à la cérémonie de lancement de l' « *Appel de Cotonou* » (11 et 12 octobre 2009)³¹ consacré à la lutte contre les faux médicaments, le Gouvernement Princier a continué à porter une attention particulière aux suites qui ont pu être réservées par la Communauté internationale à ce sujet.

En cette matière, prenant la mesure des multiples enjeux techniques et politiques présents, la Principauté de Monaco a joué un rôle particulièrement moteur, notamment pour la rédaction de la décision WHA63(10) portant création du *Groupe de travail de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) sur les produits médicaux contrefaits/falsifiés* – décidée au terme de la dernière Assemblée mondiale de la Santé ainsi que pour la coordination des rédactions francophones du projet de résolution sur les produits médicaux falsifiés qui a été présentée lors du Sommet de la Francophonie de Montreux.

* Par ailleurs, parmi les 56 résolutions co-parrainées par Monaco au cours de la 65^{ème} AGNU, Monaco, 4 avaient trait à la santé : " Le sport comme moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix " ; " Santé mondiale et politique étrangère " ; « Engager l'action pour en finir avec la fistule obstétricale " ; Coopération internationale face au problème mondial de la drogue".

³¹ S.A.S. le Prince Souverain était représenté par une délégation composée de S.E. Monsieur Robert FILLON, Ambassadeur de Monaco en Suisse, et de Monsieur Frédéric PLATINI, Directeur de la Coopération Internationale.



Le Sport

Au cours de l'année 2010, la Principauté de Monaco a renouvelé tout l'intérêt qu'elle porte au domaine du sport, notamment sur les thèmes du sport au service du développement et de la paix, et de la lutte contre le dopage.

Ainsi, la Principauté de Monaco a accédé à la co-présidence du Groupe des amis du sport pour le développement et la paix le 26 mai 2010, prenant ainsi la relève de la Suisse.

* Le 19 septembre 2010, **S.A.S. le Prince Souverain a reçu**, à l'occasion de la cérémonie « Millenium Development Goals Awards », **le Trophée des Nations Unies pour Son implication en faveur de la paix par le sport** et les efforts accomplis pour contribuer à la réalisation de Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) grâce au sport.

Puis le 20 septembre 2010, dans le cadre du Sommet des Nations Unies sur les OMD, S.A.S. le Prince Souverain a participé à une table ronde ayant pour thème « La valeur du sport en tant qu'outil de développement ».

Il a prononcé une intervention à cette occasion, rappelant la vocation du sport à rapprocher les peuples et la nécessité de prendre en compte le sport dans la définition des stratégies et politiques de développement.

En sa qualité de co-Président du Groupe des amis du sport pour le développement et la paix, la Délégation de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies a été amenée, lors de la 65^{ème} session de l'Assemblée générale, à conduire les négociations du projet de résolution intitulé « *Le sport comme moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix* » en partenariat avec la Délégation tunisienne. Ce projet de résolution a été adopté le 18 octobre 2010, par consensus, en recueillant le plus grand nombre de co-auteurs, dont la France.

Par ailleurs, S.A.S. le Prince Souverain demeure engagé au sein de l'Association Peace and Sport, dont le 4^{ème} Forum International s'est tenu du 1^{er} au 3 décembre 2010, à Monaco, sous Son Haut-Patronage. Cette manifestation a réuni l'ensemble des décideurs et des leaders mondiaux du sport et de la paix.

* S'agissant de la **lutte contre le dopage**, Monaco mène une politique active, axée sur l'éducation, l'information et le respect de l'éthique, conformément à la Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO, adoptée en 2005 par la 33^{ème} session de la Conférence générale de ladite organisation.

Dans ce cadre, le Comité Monégasque Antidopage (CMA) participe à la veille sanitaire sur le dopage et propose toute mesure tendant à prévenir ou à combattre le dopage, dans les milieux professionnel, associatif et scolaire.

Par ailleurs, les Annexes I et II du Code mondial antidopage de l'Agence mondiale antidopage (AMA), relatives à la Liste des interdictions et au Standard pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques, ont été amendées et validées par l'ensemble des Etats Parties. Le nouveau texte est ainsi entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

La Politique de Développement

Comme indiqué supra, le Gouvernement Princier s'est fixé pour objectif, à la demande de S.A.S. le Prince Albert II, d'atteindre le groupe fermé des pays les plus solidaires à l'horizon 2015 en

allouant au titre de l'Aide Publique au Développement (APD) 0,7% du Produit Intérieur Brut (R.N.B.) monégasque.

Une politique de coopération internationale au développement structure depuis 2008 cette coopération. Son objectif principal est la lutte contre la pauvreté, et ce prioritairement, en faveur des Pays les Moins Avancés (PMA).

Les mesures adoptées sont, notamment :

- une augmentation annuelle de 25% de l'APD ;
- l'adoption de 4 domaines d'intervention ;
- une répartition géographique de l'Aide ;
- le renforcement des mesures de sélection et de suivi des actions ;
- le renforcement de la Direction de la Coopération Internationale (DCI).

Un plan de mise en œuvre (2008-2010) encadre la réalisation de cette politique.

En 2010, l'APD monégasque a représenté 9,6 M€.

L'Aide Publique au Développement

L'APD est délivrée à travers quatre canaux d'acheminement :

- **une coopération bilatérale (partenariat avec des Etats, des collectivités locales et des ONG) ;**
- **une coopération multilatérale (OMS, HCR, ONUSIDA, UNESCO, OIF ...).**
- **une Aide Humanitaire d'Urgence ;**
- **un partenariat avec les ONG monégasques.**

Le coût de la mise en œuvre, c'est à dire les frais de structure de la DCI, sont également comptabilisés au titre de l'APD. Ils représentent moins de 10% de l'APD.

La répartition géographique

L'aide reste concentrée sur le Bassin méditerranéen et le Continent africain.

Six pays se détachent en terme d'aide allouée : **Madagascar, Mali, Burkina Faso, Niger, Maroc et Tunisie.**

Ils constituent les zones d'interventions prioritaires de la Principauté. Il est à noter que ces cinq pays disposent de représentations consulaires sur lesquelles la Principauté assoit ses actions.

L'engagement de la Principauté en faveur de la lutte contre la pauvreté se manifeste par la volonté de travailler principalement avec les pays en développement parmi les plus défavorisés, dits Pays les Moins Avancés (PMA), tels que le Burkina Faso, le Burundi, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Mozambique, le Sénégal, Madagascar ou le Timor Leste.

En 2010 plus de 70% de l'APD monégasque a été consacrée à des PMA dans le cadre de la coopération bilatérale. Ainsi, plus de 100 projets ont été entrepris dans 28 pays.

Les domaines d'intervention



Les 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) constituent le fil conducteur de la politique de coopération au développement du Gouvernement Princier.

Ils sont déclinés à travers 4 domaines d'intervention prioritaires :

Santé

Les axes d'intervention sont la santé de base, le développement de partenariats hospitaliers et la lutte contre les pandémies et les maladies négligées.

Quelques données

Madagascar- Mali Niger- Mauritanie
870.000 personnes couvertes par des infrastructures de santé de base (dispensaires, maternités)

Niger
100.000 enfants vaccinés chaque année contre la poliomyélite

Madagascar
22.000 personnes bénéficient d'un programme de lutte contre le paludisme et l'ensemble de la population bénéficie d'un centre de référence

Burkina Faso - Madagascar- Maroc
150.000 enfants bénéficient chaque année de programmes de lutte contre la faim

Burkina Faso
36 villages sensibilisés contre la pratique de l'excision

Education et formation

Les axes d'intervention sont l'éducation formelle, l'éducation non formelle (adaptée aux enfants sortis du système scolaire) et la formation professionnelle.

Quelques données

Burkina Faso – Maroc
6 écoles primaires et un collège construits et équipés pour 1.800 enfants

Madagascar
225.000 personnes ont accès à 22 centres de lecture

Afrique du Sud – Liban - Madagascar - Mali – Maroc - Sénégal
1.500 enfants bénéficient de programmes d'éducation spécialisée

Maroc
1.500 enfants et parents bénéficient d'un programme d'éducation non formelle en zones rurales

Appui aux activités micro-économiques

Les axes d'intervention sont la micro entreprise, le développement agricole et la micro finance.

Quelques données

Burkina Faso - Mali - Maroc
Plusieurs milliers de femmes soutenues dans leurs activités génératrices de revenus

Madagascar - Maroc - Mauritanie - Niger
5.000 femmes ont accès au micro-crédit chaque année

Maroc - Tunisie
2.000 personnes ont des revenus complémentaires grâce à la réhabilitation d'oasis

Niger
25.000 personnes bénéficient d'un programme de développement rural

Préservation et valorisation des ressources naturelles

Les axes d'intervention sont la lutte contre la désertification et le reboisement, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le développement urbain respectueux de l'environnement et la préservation de la biodiversité.

Quelques données

<p>Niger Plus de 1.000 hectares de terres dégradées, réhabilités ou reboisés Maroc – Tunisie 800 hectares de palmeraies réhabilités – 500 familles travaillent à nouveau leurs terres Burkina Faso – Ethiopie – Madagascar Mauritanie - Maroc 150.000 personnes ont accès à l'eau potable Madagascar – Maroc – Tunisie - Slovénie Préservation de la biodiversité et écotourisme</p>
--

L'Aide Humanitaire d'Urgence

Cette aide est délivrée en dehors de toute considération géographique.

Elle est destinée aux populations touchées par des catastrophes naturelles ou des pénuries alimentaires.

En 2010, le Gouvernement Princier est intervenu à 6 reprises :

PAYS	ACTIONS	MONTANT	PARTENAIRES & OPERATEURS
Haïti	tremblement de terre rétablissement de l'accès à l'eau potable dans les structures de santé	100.000 €	Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
Haïti	tremblement de terre - reconstruction	100.000 €	Monaco Collectif Haïti
Mongolie	Dzud - températures au delà de -50°C - achat de bétail	50.000 €	Croix-Rouge mongole
Chili	Tremblement de terre - reconstruction d'une école	43.000 €	Ministère de l'Education chilien
France (Var)	Inondations - aide en faveur des sinistrés	100.000 €	Communauté d'agglomération dracénoise
Pakistan	Inondations - aide en faveur des sinistrés	100.000 €	Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
	TOTAL	493.000 €	

A cela s'ajoutent des contributions volontaires pour un montant total de 175.000 € :

- Fonds Central d'Intervention d'Urgence des Nations Unies (CERF – 100.000 €)
- Fonds d'Urgence de Réponse aux Catastrophes (DREF - 50.000 €)

Le partenariat avec les ONG monégasques

En 2010, le Gouvernement Princier a co-financé 15 projets en partenariat avec 10 ONG monégasques.

7 projets étaient issus de « l'appel à projets » pour lequel 150.000 € étaient mis à disposition des ONG monégasques.

Les 8 autres sont des co-financements de projets entrant dans le cadre de la coopération bilatérale.

Enfin, dans le cadre du volet « renforcement de compétences », le Gouvernement Princier a également financé 6 formations sur les thèmes suivants :

- suivi et évaluation de projets ;
- communication ;
- économie sociale et solidaire ;
- élaboration d'une stratégie de financement
- communication et collecte de fonds.

Appel à projets	150.000 €
Co-financement de projets (coopération bilatérale)	307.000 €
Renforcement de compétences	35.000 €
Subventions de fonctionnement	273.500 €
TOTAL	765.500 €

Monaco Collectif Humanitaire

En 2008, les ONG monégasques actives dans le domaine de l'humanitaire, soutenues par la Direction de la Coopération Internationale, se sont regroupées sous l'appellation "Monaco Collectif Humanitaire". L'objectif premier était d'hospitaliser, à Monaco, 50 enfants dont les pathologies ne sont pas opérables dans leurs pays d'origine.

Plus d'un million d'euros a pu être recueilli.

Fin 2010, 100 enfants étaient opérés.

Monaco Collectif Haïti

Suite au violent séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010, S.A.S. le Prince Souverain Albert II a souhaité fédérer l'ensemble des acteurs humanitaires de la Principauté (Gouvernement Princier, Croix-Rouge monégasque et une vingtaine d'ONG) pour soutenir un projet commun : MONACO COLLECTIF HAITI. La Mairie de Monaco et des entreprises privées ont également souhaité participer à ce projet.

Au 15 décembre 2010, 973.671 € étaient disponibles sur le compte spécialement ouvert pour le Monaco Collectif Haïti.

Après plusieurs missions de terrain dans le pays, le Collectif a choisi de soutenir le projet de santé global du Docteur William PAPE, créateur et responsable des 26 centres de santé Gheskio dans le pays, précurseurs en matière de recherche et de lutte contre le VIH/Sida, à travers la construction d'une école maternelle et primaire pour 400 enfants à Port-au-Prince.

Le partenariat Public/Privé

Il convient de rappeler qu'une commission de partenariats public-privé a été créée en septembre 2008 entre la Direction de la Coopération Internationale et la Chambre de Développement

Economique de Monaco (CDE), ayant pour mission de mettre en adéquation les intérêts des entreprises monégasques avec les besoins de la coopération monégasque en matière d'étude et de réalisations de projets.

Si certaine entreprise comme la Société Monégasque des Eaux a souhaité apporter des financements à la mise en oeuvre de projets, ce partenariat repose plus spécifiquement sur la mise à disposition d'expertise ou de service à prix coûtant.

Le CFM Monaco contribue ainsi à des projets dans le domaine de la micro finance en réalisant des missions d'assistance technique auprès d'institutions de Micro finance, au Mali ou bien au Timor Leste.

Le centre cardio-thoracique prend en charge l'opération, à prix coûtant, d'enfants souffrant de cardiologie cardiaque dans le cadre du Collectif Monaco Humanitaire.

L'entreprise ES-KO apporte quant à elle, sur une base "non profit" son expertise dans la maîtrise d'ouvrage à certains travaux d'infrastructure, de type centre de santé ou écoles.

Des partenariats sont déjà mis en oeuvre avec une dizaine de sociétés monégasques.

La lutte contre les changements climatiques

La Direction de la Coopération Internationale est chargée par le Gouvernement Princier d'entreprendre des opérations de compensation carbone à l'international à travers le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP). L'objectif est la neutralité carbone pour Monaco, en partie d'ici 2012 et en intégralité à long terme.

Les projets qui allieront objectifs climatiques, économiques et sociaux au profit des populations les plus vulnérables aux changements climatiques seront privilégiés.

En 2008, un premier partenariat a été initié avec la Tunisie pour l'achat de crédits carbone jusqu'en 2012, l'accompagnement d'un projet de réduction d'émissions vers la certification MDP et le renforcement des capacités de l'autorité tunisienne en charge de la promotion du MDP.



PRINCIPAUTÉ DE MONACO
DÉPARTEMENT DES RELATIONS
EXTÉRIEURES

V

VISITES OFFICIELLES ET ACCUEILS

Les activités du Département des Relations Extérieures et de son réseau diplomatique et consulaire sont intimement liés aux initiatives et engagements pris par S.A.S. le Prince Souverain. Sa volonté d'ouverture à l'international se manifeste non seulement dans l'accueil de délégations étrangères sur le sol monégasque, mais également dans la multiplicité de ses déplacements officiels à l'étranger.

Les Visites Officielles de S.A.S. le Prince Souverain à l'étranger _____

En 2010, S.A.S le Prince Souverain s'est rendu officiellement dans neuf pays. Ces Visites Officielles ont été organisées avec le soutien des Ambassadeurs, Consuls et du Département des Relations Extérieures.

- à Saint-Marin en mars 2010, confirmant ainsi les valeurs communes de profonde amitié entre nos deux pays ;
- au Portugal et à l'Archipel des Açores, en avril 2010, pour la visite de l'Observatoire de Météorologie et de Sismologie Prince Albert 1er, dont la moitié des coûts de la rénovation ont été supportés par la Principauté ;
- à Oslo (Norvège) en juin 2010, à l'occasion de la tenue de la conférence Scientifique Internationale consacrée aux régions Polaires ;
- à l'ONU à New York en septembre 2010, à l'occasion du Sommet pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement ainsi qu'à la réunion de haut niveau au titre de l'Année Internationale de la Biodiversité ;
- à Moscou (Russie) en septembre 2010, à l'occasion de la Conférence « l'Arctique - un territoire de dialogue » ;
- à Shanghai (Chine) en octobre 2010, à l'occasion de la Journée Nationale Monégasque de l'Exposition Universelle ;
- à Montreux (Suisse) en octobre 2010, à l'occasion du 13^{ème} Sommet de la Francophonie ;
- à Nagoya (Japon) en octobre 2010, pour prendre part au Sommet sur la biodiversité.

L'Organisation de Conférences internationales en Principauté : _____

Plusieurs colloques et conférences internationales ont eu lieu en Principauté, en collaboration avec Département des Relations Extérieures et ses Directions :

- Journée Mondiale des Réfugiés, le 18 juin 2010,
- Grand Prix du Journalisme organisé par la Monaco Méditerranée Foundation et la Fondation Anna LINDH/EUROMED, le 14 octobre 2010, remis pour la 2^{ème} année consécutive en Principauté,
- 4^{ème} réunion des Parties Contractantes de l'ACCOBAMS, du 9 au 12 novembre 2010, qui s'est conclue par la signature d'un Accord de siège,
- Colloque Ethique et Environnement, qui s'est déroulé du 8 au 10 décembre 2010, réunissant plus de 30 experts de l'UNESCO.



Les Accueils en Principauté

De nombreux Chefs d'Etats et personnalités politiques de haut niveau ont été accueillis par les Autorités gouvernementales, en 2010 :

- visite de S.E. M. Luc FRIEDEN, Ministre des Finances du Luxembourg, en mars,
- visite de Leurs Altesses Impériales le Prince et la Princesse HITACHI en juillet,
- visite de S.E. M. Yukiya AMANO, Directeur Général de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, en juillet,
- Visite Officielle du Président de la République de Bosnie-Herzégovine, à l'occasion de l'ouverture du Consulat honoraire de Bosnie-Herzégovine à Monaco, le 8 septembre 2010
- visite de M. Tony BLAIR (ancien Premier Ministre du)Royaume-Uni, le 30 septembre,
- visite du Délégué Général de la Chambre de Commerce de Chine, le 11 octobre,
- déplacement de M. MIGAUD (Président de la Cour des Comptes française), du 13 au 15 octobre, lors de la Réunion des Cours des Comptes des Pays Francophones.

Il convient également de souligner l'organisation, en 2010, de cinq « Ambassador's Lunch » par la Chambre de Développement Economique, entouré de membres du Gouvernement, à laquelle les nouveaux Ambassadeurs, accompagnés d'une délégation d'entrepreneurs, sont invités à présenter le contexte économique de son pays et les diverses possibilités offertes aux partenaires économiques monégasques :

Au cours du 1^{er} semestre 2010 :

- Suède (25 mars 2010),
- Pologne (17 mars 2010)
- Croatie (22 juin 2010)

Au cours du 2nd semestre 2010 :

- Liban (4 novembre 2010)
- Inde (25 novembre 2010)



VI

AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES INTERNATIONALES

Au cours de l'année 2010, la Principauté de Monaco a poursuivi les négociations engagées dès 2009 en vue de la conclusion d'accords en matière d'échanges d'informations en matière fiscale, et ce, afin de se conformer aux engagements pris en 2009 de respecter les exigences internationales en matière de transparence fiscale.

Dans la continuité de ce qui avait été entrepris en 2009, l'année 2010 a vu la signature de 11 nouveaux accords :

République des Seychelles, le 4 janvier 2010
Royaume des Pays-Bas (OCDE), le 11 janvier 2010
Australie (OCDE), le 1er avril 2010
Norvège (OCDE), le 23 juin 2010
Suède (OCDE), le 23 juin 2010
Danemark (OCDE), le 23 juin 2010
Finlande (OCDE), le 23 juin 2010
Islande (OCDE), le 23 juin 2010
Groenland, le 23 juin 2010
Iles Féroé, le 23 juin 2010
Allemagne (OCDE), le 27 juillet 2010

Par ailleurs, la Principauté de Monaco a fait l'objet, en 2010, d'un examen par ses pairs dans le cadre du Global Forum de l'OCDE.

Le rapport, phase 1, qui a pour objet de refléter le cadre légal et réglementaire applicable en Principauté, a été débattu lors de la réunion qui s'est tenue aux Bahamas au mois de juillet 2010, et adopté lors de la réunion du Global Forum de Singapour au mois de septembre 2010.



PRINCIPAUTÉ DE MONACO
DÉPARTEMENT DES RELATIONS
EXTÉRIEURES

CONCLUSION

La politique extérieure du Gouvernement Princier de 2010 annoncée dans le Plan Gouvernemental d'Action, a été placée dans la continuité de celle de 2009 pour « Poursuivre les actions pour le développement de l'action extérieure au niveau bilatéral et multilatéral et participer au rayonnement de la Principauté », avec :

a) L'accroissement des moyens consacrés à l'Aide Publique au Développement, afin de tendre vers l'objectif de consacrer 0,7% du R.N.B.. monégasque.

Le Gouvernement Princier poursuivra une politique d'Aide Publique au Développement très active à l'enveloppe de l'A.P.D., avec une augmentation annuelle de 25 % et ainsi atteindre l'objectif des 0,7% du R.N.B.. à l'horizon 2015.

Une réflexion sera également engagée sur des voies innovantes de coopération et des actions en collaboration avec des entreprises privées, afin d'organiser des opérations dans des pays particulièrement nécessaires.

b) Le renforcement du rayonnement international de la Principauté.

Fidèle aux orientations fixées par S.A.S. le Prince Souverain, le Gouvernement Princier s'attachera à poursuivre sa participation et ses actions au sein des instances internationales dont il fait partie et continuera ainsi à défendre les sujets intéressants, tout particulièrement Monaco (Droits de l'Homme et tout particulièrement la protection des enfants ainsi que des personnes handicapées, la santé et la lutte contre le Sida, protection de l'environnement et les négociations avec l'Union Européenne).

Indissociable à ces actions à l'International, les nombreux accueils et Visites Officielles en Principauté de Chefs d'Etats et hauts dirigeants politiques se poursuivront en 2011, contribuant ainsi à l'entretien et l'élargissement des bonnes relations entre la Principauté et les instances internationales.

EDITION mars – 2011
© Gouvernement Princier – Tous droits de
reproduction soumis à autorisation

Département des Relations Extérieures
Secrétariat du Conseiller
BP 522
Place de la Visitation
MC – 98015 Monaco Cedex

relext@gouv.mc
tel : +377 98 98 89 04
fax : +377 98 98 85 54

www.diplomatie.gouv.mc





ANNEXES



PRINCIPAUTÉ DE MONACO
DÉPARTEMENT DES RELATIONS
EXTÉRIEURES

Glossaire

Abréviations	Intitulés
3G	Global Governance Group
ACCOBAMS	Accord pour la conservation des cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente
AELE	Association européenne de libre-échange
AESA	Agence européenne de sécurité intérieure
AGNU	Assemblée Générale des Nations Unies
AICESIS	Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions similaires
AIEA	Agence Internationale pour l'Energie Atomique
AMA	Agence Mondiale Antidopage
ANDRA	Agence Nationale française pour la Gestion des Déchets Radioactifs
APA	Accès et le Partage des Avantages
APD	Aide Publique au Développement
APES	Accord Partiel élargi sur le sport
AP-UPM	Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée
ARLEM	Assemblée Régionale et Locale euro-méditerranéenne
BHI	Bureau Hydrographique International
BIE	Bureau International des Expositions
CDE	Chambre de Développement Economique de Monaco
CDEG	Comité Directeur pour l'Egalité entre les femmes et les hommes
CEDH	Cour européenne des Droits de l'Homme
CERD	Comité de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
CERF	Fonds d'urgence des Nations Unies
CERF	Fonds Central d'Intervention d'Urgence des Nations Unies
CESE	Conseil économique et social européen
CICTA	Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique
CIESM	Commission pour l'Exploration Scientifique de la Mer Méditerranée
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CLAC	Centre de lecture et d'animation culturelle
CMA	Comité Monégasque Antidopage
COI	Commission océanographique intergouvernementale
CPE	Comité pour la protection de l'Environnement
CPF	Conseil Permanent de la Francophonie
CSM	Centre Scientifique de Monaco
DAW	Division de la promotion de la femme
DCI	Direction de la Coopération Internationale
DNSEP	Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique
DREF	Fonds d'urgence du Mouvement de la Croix Rouge et du Croissant Rouge
DREF	Fonds d'Urgence de Réponse aux Catastrophes
ECOFIN	Conseil pour les Affaires Économiques et Financières



ECOSOC	Conseil économique et social
ECRI	Commission européenne contre le racisme et l'intolérance
EEE	Espace Economique Européen
EUROPOL	Office européen de Police
FAO	Food and agriculture Organization
FEMIP	Facilité Euro-Méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat
FICR	Fédération internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GRECO	Groupe d'Etats contre la corruption
HRC	Haut Commissariat aux Réfugiés
ICRI	International Coral Reef Initiative
IEPF	Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie
INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
ITER	International Thermonuclear Experimental Reactor
MDP	Mécanisme pour un Développement Propre
MIIFED	Monaco Iter International Fusion Energy Days
MMF	Monaco Méditerranée Foundation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCHA	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires
OEA	Organisation des Etats Americains
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA	Action des différentes agences spécialisées de l'ONU pour lutter contre la pandémie de VIH/SIDA
OSAGI	Office of the Special Adviser on Gender Issues and Advancement of Women
OSCE	Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe
PACT	Programme d'action pour la cancéro-thérapie
PANA	Programmes d'Actions Nationaux d'Adaptation
PIED	Petits Etats Insulaires en Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
POSTEUROP	Association des opérateurs postaux publics européens
PIB	Produit Intérieur Brut
SCAR	Comité scientifique pour les recherches antarctique
SICCFIN	Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers
SIFEE	Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale
UE	Union Européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture



UNFCCC	United Nations Framework Convention on Climate Change
UNHCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
UNIFEM	Fonds de Développement des Nations Unies pour la femme
UpM	Union pour la Méditerranée
VIE	Volontaire International en Entreprise
YMS	Youth Mobility Scheme



PRINCIPAUTÉ DE MONACO
DÉPARTEMENT DES RELATIONS
EXTÉRIEURES



Récapitulatif des projets mis en œuvre dans les pays prioritaires et partenaires de la coopération monégasque en 2010

I - PAYS PRIORITAIRES

MADAGASCAR

Coopération bilatérale et bi-multilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursé 2010
	Santé		
2009-2010	Appui à l'association Orchidées Blanches oeuvrant pour l'enfance handicapée	35.000 €	20.300 €
2008-2010	OMS - Appui aux actions de prévention et formations d'associations locales de lutte contre le VIH/Sida à Saint Marie	120.000 €	37.958 €
2008-2010	Installation de médecins généralistes communautaires	161.600 €	46.280 €
2009-2012	PAM-FNUAP : Appui à la réduction des femmes en âge de procréer en raison de la crise alimentaire	327.000 €	90.000 €
2010-2011	Appui au programme de lutte contre la drépanocytose	220.000 €	110.000 €
2010-2012	Appui au fonctionnement du centre national de lutte contre le paludisme	60.000 €	20.277 €
2010-2012	OMS – Pré-éradication du paludisme dans 8 pays d'Afrique Australe – 1 ^{er} volet	1.500.000 €	260.000 €
2010-2013	OMS – Programme de lutte contre le paludisme, la filariose lymphatique, le VIH Sida et les maladies sexuellement transmissibles à Sainte Marie	355.000 €	54.930 €
	sous total	2.778.600 €	639.745 €
	Education		
2005-2011	Réinsertion sociale et économique des enfants et jeunes en situation de rue	380.680 €	120.000 €
2010-2012	ONG Bel Avenir – Classes vertes pour enfants démunis	57.400 €	17.559 €
2010-2011	Appui au centre Ephata pour enfants déficients visuels	61.380 €	45.812 €
	sous total	499.460 €	183.371 €
	Microéconomie		
2010	Appui technique à l'Institut de Micro Finance la Mutuelle du Mandrare	28.705 €	28.705 €
2010	Mise en place de micro crédits en faveur de familles défavorisées en partenariat avec l'association MAMPITA	38.230 €	38.230 €
	sous total	66.935 €	66.935 €
	Environnement		
2008-2010	Appui au processus de développement durable de la zone d'Andrafiarana	300.000 €	100.000 €
	sous total	300.000 €	100.000 €
	Autres		
2010	Consulat de Monaco - Gestion de micro-projets	13.000 €	13.000 €
2010	Expertise de projets	22.619 €	22.619 €
2010	Volontaires Internationaux de Monaco	48.681 €	48.681 €
2010	Foire Internationale de Monaco – Participation de Fanamby	7.339 €	7.339 €
2010	Entretien et dotation de matériel pour les réalisations de la DCI	15.109 €	15.109 €
	sous total	106.748 €	106.748 €
	TOTAL	3.751.743 €	1.096.799 €



MALI

Coopération bilatérale et bi-multilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursé 2010
Santé et secteur social			
2008-2010	Hygiène alimentaire et promotion de l'emploi jeune	19.200 €	9.480 €
2008-2012	Construction et équipement d'un centre national de recherche et de lutte contre la drépanocytose	429.000 €	107.000 €
2010	SOS Sahel – Lutte contre l'extrême pauvreté et la malnutrition dans le cercle de Gourma-Rharous	50.000 €	50.000 €
	sous total	498.200 €	175.960 €
Education et formation			
2007-2011	Appui au centre scolaire Yeleen Olympique et à la création d'un centre de formation au football	320.600 €	90.000 €
2010	Croix-Rouge monégasque – appui à l'enfance et à la jeunesse vulnérable au Mali	23.000 €	23.000 €
	sous total	343.600 €	113.000 €
Appui aux activités micro-économiques			
2008-2010	Appui à la production de coton biologique	194.000 €	72.248 €
2010-2012	AJA Mali - Formation et insertion professionnelle des jeunes du district de Bamako	319.900 €	181.628 €
2010	Assistante technique à l'IMF Miselini	5.500 €	5.500 €
2010-2012	MNDK - Promotion du micro-entrepreneuriat féminin à San	54.600 €	17.408 €
	sous total	574.000 €	276.784 €
Préservation et valorisation des ressources naturelles			
2009 - 2014	Appui au projet « Village du Millénaire »	463.000 €	80.000 €
	sous total	463.000 €	80.000 €
Autres			
2010-2011	Volontaires Internationaux de Monaco	38.206 €	38.206 €
	sous total	38.206 €	38.206 €
	TOTAL	1.917.006 €	683.950 €

BURKINA FASO

Coopération bilatérale et bi-multilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursé 2010
	Santé		
2005-2011	Lutte contre la malnutrition et prévention de la maladie du Noma	167.000 €	25.000 €
2010-2012	Assistance en matière de protection civile	210.000 €	65.537 €
2006-2010	Lutte contre la pratique de l'excision	54.400 €	13.379 €
2009-2011	Accès aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement dans la province du Bam	300.000 €	100.000 €
2010-2011	Appui à la lutte contre la drépanocytose	38.000 €	20.000 €
	<i>sous total</i>	769.400 €	223.916 €
	Education		
2008-2010	Construction et équipement d'un Collège à Guié	100.000 €	50.000
	<i>sous total</i>	100.000 €	50.000 €
	Microéconomie		
2010-2011	Renforcement des capacités de l'Union des Mutuelles d'Epargne et de Crédits des artisans et producteurs	66.900 €	36.690 €
	<i>sous total</i>	66.900 €	36.690 €
	Autres		
	Expertise de projet	5.512 €	5.512 €
	<i>sous total</i>	5.512 €	5.512 €
	TOTAL	941.812 €	316.118 €

Coopération multilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursé 2010
	Santé		
2010-2012	UNESCO – Renforcement des capacités des formateurs des écoles et instituts de formation des enseignants du fondamental et des responsables des structures de gestion de la formation des enseignants	200.000 €	50.000 €



NIGER

Coopération bilatérale et bi-multilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursé 2010
	Santé		
2009-2010	Construction et équipement du centre de référence national pour la prise en charge des drépanocytaires – Aménagements complémentaires	70.272 €	16.050 €
2009-2010	Partenariat hospitalier entre le Centre hospitalier Princesse Grace et l'Hôpital National de Niamey	65.000 €	34.238 €
2009-2010	Equipement et aménagements complémentaires de 4 centres de santé	154.962 €	147.758 €
2010-2011	SOS Sahel – Réponse rapide à la crise alimentaire des populations défavorisées de Filingué	99.950 €	80.000 €
2010-2013	Institut Pasteur – Lutte contre la méningite bactérienne aiguë	187.990 €	44.000 €
	sous total	528.174 €	322.046 €
	Microéconomie		
2009-2010	Accès au micro-crédit pour les malades de la drépanocytose	80.000 €	45.000 €
	sous total	80.000 €	45.000 €
	Autres		
2010	Consulat de Monaco - Gestion de micro-projets	13.000 €	13.000 €
2010	Expertise de projets	78.078 €	78.078 €
2010	Entretien et dotation de matériel pour les réalisations de la DCI	2.595 €	2.595 €
	sous total	93.673 €	93.673 €
	TOTAL	701.847 €	460.719 €

Coopération multilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursé 2010
	Santé		
2010-2011	PACT AIEA – Mise en place d'un programme national de lutte contre le cancer	175.000 €	75.000 €
2005 - 2010	Campagne éradication de la poliomyélite au Niger	590.000 €	90.000€
	TOTAL	765.000 €	165.000 €



MAROC

Coopération bilatérale et bi-multilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursé 2010
Santé			
2010-2014	St Jude Reasarch's Hospital – traitement des enfants et adolescents atteints de leucémie myéloïde aiguë et étude biologique associée	490.000 €	50.000 €
2010-2014	Handicap International – Accompagnement des associations représentant les personnes en situation de handicap	585.000 €	70.000 €
	<i>sous total</i>	1.075.000 €	120.000 €
Education			
2008 - 2010	Fondation Zakoura - Programme intégré d'éducation non formelle	337.000 €	117.116 €
2010-2012	Fondation d'Auteuil - Appui à la promotion, au respect et à la mise en œuvre du droit des enfants, des jeunes et des femmes	320.000 €	69.950 €
2010	Appui complémentaire aux projets de la Fondation d'Auteuil	8.000 €	7.915 €
2010-2012	Programme Tanour de lutte contre l'abandon scolaire	80.000 €	30.000 €
2010-2012	Fondation du Sud – Construction de crèches scolaires	85.000 €	25.000 €
	<i>sous total</i>	830.000 €	249.981 €
Microéconomie			
2010	Renforcement des capacités de l'association Ibn Al Baytar et appui aux projets en cours	27.000 €	27.000 €
	<i>sous total</i>	27.000 €	27.000 €
Environnement			
2008 - 2011	Contrôle des émissions atmosphériques d'unités industrielles et artisanales	395.000 €	30.730 €
2010-2012	ALCESDAM - Sauvegarde de l'écosystème oasien et lutte contre la pauvreté	350.000 €	120.000 €
	<i>sous total</i>	745.000 €	150.730 €
Autres			
2010	Volontaires Internationaux de Monaco	63.204 €	63.204 €
	<i>sous total</i>	63.204 €	63.204 €
	TOTAL	2.740.204 €	610.915 €



TUNISIE

Coopération bilatérale et bi-multilatérale

Durée	Projet	Financement DCI	Déboursé 2010
	Education		
2009-2011	Sport et handicap : pour une meilleure insertion des personnes handicapées.	110.000 €	Entièrement déboursé en 2009
2010-2012	Pour une prise en charge efficace et de qualité des enfants sans soutien familial en Tunisie.	117.930 €	43.866 €
2010-2014	Développement local inclusif et accessibilité universelle pour la promotion de la participation sociale des personnes handicapées.	350.000 €	40.000 €
	sous total	577.930 €	83.866 €
	Environnement		
2008-2012	Création et gestion d'aires marines protégées à Tabarka.	136.500 €	10.000 €
2008-2011	Aménagement de l'extension de l'esplanade côtière d'Hammamet.	62.500 €	-
2008-2011	Sauvegarde du patrimoine des Oasis du Sud Tunisien.	90.000 €	30.000 €
2010	Subvention des activités du Club Nautique de Hammamet.	5.000 €	5.000 €
	sous total	294.000 €	45.000 €
	Autres		
2010	Entretien des réalisations passées en matière d'aménagement d'espaces verts à Sidi Bousaïd et Hammamet.	31.804 €	31.804 €
2010	Consolidation et valorisation des acquis du projet de renforcement des moyens et compétences dans le domaine de l'étude du risque sismique.	14.368 €	14.368 €
2010	Volontaire International de Monaco	20.783 €	20.783 €
	sous total	66.955 €	66.955 €
	TOTAL	938.885 €	195.821 €



II - Pays Partenaires

AFRIQUE DU SUD

Coopération bilatérale et bi-multilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursé 2010
	Education		
2005-2011	Mise en oeuvre d'un programme social en faveur de la petite enfance	315.000 €	75.000 €
2007-2010	Contribution au fonds du PNUD pour les partenariats innovants – un sport humaniste au service du développement de la jeunesse dans les villes	225.000 €	- €
	sous total	540.000 €	75.000 €
	Microéconomie		
2008-2011	Accès à un habitat décent pour les personnes à faibles revenus	225.000 €	75.000 €
	sous total	225.000 €	75.000 €
	TOTAL	765.000 €	150.000 €



BURUNDI

Coopération bilatérale et bi-multilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursés 2010
	Santé		
2008-2010	Prise en charge communautaire des orphelins et autres enfants vulnérables dans les provinces de Bururi et Bujumbura Mairie	360.000 €	120.000 €
2010	AMADE Mondiale – Soutien aux orphelins	50.000 €	50.000 €
	sous total	410.000 €	170.000 €
	Microéconomie		
2008-2010	Renforcement institutionnel de l'AMADE Burundi en micro-finance	106.697 €	39.194 €
2010	Appui à l'Institut de Micro-Finance DUKUZE	220.787 €	220.787 €
	sous total	327.484 €	193.975 €
	Autres		
	TOTAL	737.484 €	363.975 €

Coopération multilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursé 2010
	Santé		
2008-2010	UNICEF - Renforcement de la prévention de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant et prise en charge pédiatrique	260.000 €	110.000 €
	Education		
2009-2012	OIF - Appui à la lecture publique par la création de huit nouveaux centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)	400.000 €	100.000 €
	TOTAL	660.000 €	220.000 €



CROATIE

Coopération bilatérale et bi-multilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursé 2010
	Santé		
2010-2012	Développement du centre MARE pour la réadaptation des enfants et adultes victimes de mines	300.000 €	100.000 €
	<i>sous total</i>	300.000 €	100.000 €
	Environnement		
2010-2012	Déminage d'aires protégées	225.000 €	75.000 €
	<i>sous total</i>	225.000 €	75.000 €
	Autres		
2008-2011	Campagnes de fouilles archéologiques dans la grotte de Ljubic et coopération muséographique avec le Musée de l'homme de Neandertal de Krapina	94.500 €	9.500 €
2010	Coopération culturelle avec la ville de Dubrovnik	2.700 €	2.700 €
2010	Expertise de projet	14.855 €	14.855 €
	<i>sous total</i>	112.055 €	27.055 €
	TOTAL	637.055 €	202.055 €



LIBAN

Coopération bilatérale et bi-multilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursé 2010
	Santé		
2009-2010	Formation des éducateurs à la gestion de l'asthme infantile	47.000 €	7.033 €
2010	PNUD – Améliorer les services de santé et d'éducation	100.000 €	100.000 €
	<i>sous total</i>	147.000 €	107.033 €
	Education		
2009-2010	Insertion sociale, scolaire et économique pour les réfugiés irakiens	46.000 €	34.500 €
2009-2011	Fondation d'Auteuil - Programme médical et éducatif en faveur de la population du bidonville de Hay El Gharbeh	86.573 €	32.299 €
2010-2012	Fondation d'Auteuil – Réinsertion sociale des mineurs incarcérés	180.000 €	50.000 €
2010	Mission Enfance – Renforcer l'éducation de jeunes isolés par la construction d'un centre de soutien scolaire et social	40.000 €	40.000 €
	<i>sous total</i>	352.573 €	156.799
	Microéconomie		
2010-2012	Fair Trade Lebanon – Valorisation du savoir faire de 4 coopératives rurales et développement de la filière du commerce équitable au Liban	100.000 €	40.000 €
	<i>sous total</i>	100.000 €	40.000 €
	Environnement		
2010	Assistance technique en matière d'agroforesterie et d'écotourisme	26.560 €	26.560 €
	<i>sous total</i>	26.560 €	26.560 €
	TOTAL	626.133 €	330.392 €



MAURITANIE

Coopération bilatérale et bi-multilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursé 2010
	Santé		
2010	Développement de la cardiologie diagnostique et interventionnelle auprès de l'hôpital de Nouakchott	42.000 €	33.600 €
2009-2010	AFD – Programme National de Santé de la Reproduction - Appui à l'échographie obstétricale	299.300 €	159.300 €
2010	Création et équipement d'un poste de santé maternelle et infantile – Maintenance de la station de traitement des eaux	7.884 €	7.884 €
2010	Appui à la sensibilisation et la formation pour le développement d'une stratégie de prise en charge des malades drépanocytaires	10.000 €	10.000 €
2010	Achat de matériel pour le centre de santé de Nouamghar	5.253 €	5.253 €
	sous total	364.437 €	216.037 €
	Autres		
2009-2010	Construction d'un poste de Sapeurs-Pompiers	126.000 €	40.000 €
2010-2012	Appui dans le domaine de la sécurité civile	210.000 €	70.000 €
	sous total	336.000 €	110.000 €
	TOTAL	700.437 €	326.037 €



MONGOLIE

Coopération bilatérale et bi-multilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursé 2010
	Santé		
2009-2011	Santé Sud - Améliorer l'accès à des soins de qualité pour la population de l'Arkhangai	344.103 €	129.103 €
2010	Amélioration de la qualité des soins apportés aux personnes handicapées	95.850 €	32.303 €
	sous total	439.953 €	161.406 €

Autres

2006 - 2010	Coopération archéologique dans la région de l'Arkhangai	159.000 €	56.659 €
2009	Réhabilitation d'un monastère bouddhiste	30.000 €	30.000 €
2009-2010	UNESCO – Formation à la lutte contre le trafic des biens culturels	89.300 €	40.407 €
	sous total	278.300 €	127.066 €
	TOTAL	718.253 €	288.472 €



SENEGAL

Coopération bilatérale et bi-multilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursés 2008
	Santé		
2008 - 2012	INSERM - BILHVAX 3, un vaccin contre les bilharzioses	454.000 €	105.000 €
2010	Espoir Pour La Santé – Maintien de la chaîne du froid grâce aux énergies renouvelables	28.728 €	28.728 €
	<i>sous total</i>	482.728 €	133.728 €
	Education		
2008 - 2010	Appui au centre d'éveil communautaire de Fass N'Gom	46.850 €	11.858 €
2010	Fondation d'Auteuil – Elaboration du projet de la Maison du Rugby à Dakar	7.200 €	7.200 €
	<i>sous total</i>	54.050 €	19.058 €
	Microéconomie		
2010	Etude de faisabilité sur le contrôle biologique intégré contre la bilharziose	30.000 €	30.000 €
2010	Femmes Chefs d'Entreprises de Monaco - Soutien à la création de centres d'affaires en micro-finance gérés par des femmes	15.000 €	15.000 €
2010-2011	Fondation Grameen Crédit Agricole - Appui technique à la diversification de l'IMF Caurie dans le domaine du financement de l'agriculture	12.000 €	10.000 €
2010-2011	Elaboration d'une stratégie et d'un plan de développement de la filière élevage de la région de Richard Toll	30.000 €	15.000 €
	<i>sous total</i>	87.000 €	70.000 €
	Autres		
2010	Volontaire International de Monaco	17.474 €	17.474 €
	<i>sous total</i>	17.474 €	17.474 €
	TOTAL	641.252 €	240.260 €



Détail des Relations Diplomatiques et Consulaires 2010

Durant l'année 2010, six nouveaux Ambassadeurs non-résidents ont été accrédités à Monaco :

S.E. M. Francisco SEIXAS DA COSTA, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Portugal

S.E. M. Margus RAVA, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République d'Estonie

S.E. M. Joaquim Antonio Maria Lopes DA FONSECA, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Démocratique du Timor-Leste

S.E. M. Nurlan DANENOV, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Kazakhstan

S.E. M. Omar SAMAD, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Islamique d'Afghanistan

S.E. M. Harry BELEVAN-McBRIDE, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Pérou

En 2010, huit nouveaux Consulats de Monaco ont été ouverts dans les pays suivants :

République Dominicaine, Saint-Domingue : nomination de Mme Sonia Altagracia VILLANUEVA de BROUWER, Consul.

Etats-Unis d'Amérique, Atlanta : M. Charles H. BATTLE, Jr., Consul.

Etats-Unis d'Amérique, Las Vegas : M. Jonathan WARREN, Consul

Finlande, Helsinki : M. Konni FURSTENBORG, Consul.

Italie, Milan : M. Jacopo de MOJANA di COLOGNA, Consul.

Roumanie, Bucarest : M. Sergio Aurelio FALESCHINI, Consul.

Uruguay, Montevideo : M. Jorge Alberto LEPRÁ LOIODICE, Consul.

VIETNAM, Hanoï : nomination de M. Alexis DELEVAUX, Consul.

16 pays ont renouvelés leurs Ambassadeurs

S.E. Mme Pilvi-Sisko VIERROS-VILLENEUVE, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Finlande

S.E. M. Constantin CHALASTANIS, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Hellénique

S.E. M. Shafkat SAEED, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République islamique du Pakistan

S.E. M. Orlando REQUEIJO GUAL, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Cuba

S.E. M. Mark A. MIGGIANI, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Malte

S.E. M. Heung-shin PARK, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Corée

S.E. M. Viraphand VACHARATHIT, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume de Thaïlande

S.E. M. El Mostapha SAHEL, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi du Maroc

S.E. M. Lluís VIU TORRES, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la Principauté d'Andorre

S.E. M. Elchin Oktyabr oglu AMIRBAYOV, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Azerbaïdjanaise

S.E. M. Dusan BATAKOVIC, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Serbie

S.E. M. Tahsin BURCUOGLU, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Turquie

S.E. Antonio MORABITO, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire d'Italie

S.E. M. Marek ESTOK, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République slovaque

S.E. M. Altangerel SHUKHER, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la Mongolie.

S.E. M. Peter K. MURPHY, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de l'Ordre Souverain Militaire Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem de Rhodes et de Malte.